



UNION EUROPÉENNE

Suspension de visas
sur les passeports
semi-biométriques

La délégation de l'Union européenne en RDC et les ambassades des pays membres de l'espace Schengen présents à Kinshasa ont décidé vendredi de ne plus délivrer de visa européen sur des passeports semi-biométriques congolais en application de la nouvelle réglementation congolaise en la matière. Une mesure imposée par la durée de validité du passeport, un visa ne pouvant être émis que sur un passeport disposant au

moins de trois mois de validité.

Or, les passeports semi-biométriques de la RDC voyant leur validité expirer le 16 octobre prochain, toute émission de visa sur ces passeports devient impossible légalement, fait-on observer. Cependant, tous les visas déjà émis sur ces passeports dits semi-biométriques resteront valides jusqu'à leur expiration.



Page 4

Le passeport congolais



Arrivée des semences améliorées au parc agro-industriel de Bukanga-Lonzo

DOUBLE TAXATION CDF ET USD

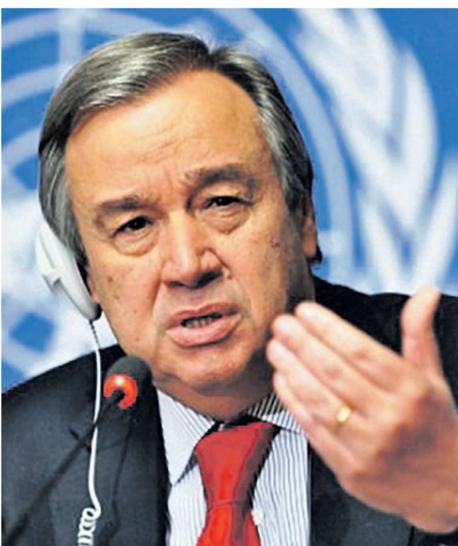
Des contrôles économiques
à partir du 30 novembre
prochain

Avec la fin de l'exclusivité du paiement en monnaie nationale, les entrepreneurs peuvent s'acquitter de leurs obligations fiscales en devises étrangères. Cette mesure est entrée en vigueur depuis le 26 septembre 2017. Elle autorise les opérateurs économiques à effectuer le versement des droits, impôts, taxes et redevances dus au Trésor public dans la monnaie ayant fait l'objet de la transaction.

Les entreprises opérant en dollar sur le territoire national sont obligés de faire leurs versements en devise américaine suivant le décret-loi du 31 janvier 2001 ayant instauré un régime des opérations en monnaies nationale et étrangère. Ce qui confirme le besoin urgent pour le pays de reconstituer un matelas de devises.

Page 2

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DE L'ONU

Un calendrier électoral
« réaliste » vivement réclamé

Le Secrétaire général des Nations unies, António Guterres

Dans une résolution adoptée le 29 septembre, cette institution onusienne a exhorté le gouvernement congolais à créer sans tarder les conditions nécessaires à la tenue d'élections, dans la perspective des élections législatives et présidentielle. Dans ses grandes lignes, la résolution recommande aux autorités de la RDC de « publier, dès que possible, un calendrier électoral réaliste » conformément à l'accord du 31 décembre 2016.

Tout en condamnant les actes de violence commis dans certaines régions du pays, le Conseil a exprimé son vœu de voir « toutes les personnes arbitrairement détenues, notamment les défenseurs des droits de l'homme et les personnes aux affiliations politiques différentes », être libérées dans les meilleurs délais.

Page 4

TRANSFERT TAGGY ETEKIAMA

DCMP et V.Club jouent
au cache-cache

Taggy Agity Etekiama

Les dirigeants de V.Club ignorent le contrat que l'attaquant vient de passer avec DCMP en précisant qu'il a signé du 20 janvier 2013 au 20 janvier 2018 et, par conséquent, est obligé d'apurer ce délais contractuel avant de lorgner ailleurs. Ils stigmatisent la manière cavalière dont le contrat aurait été signé sans que les instances dirigeantes de V.Club ne soient consultées préalablement.

Du côté de DCMP, on laisse entendre que le contrat s'est négocié selon les règles de l'art. L'attaquant international rwandais étant fin contrat avec son ancienne équipe, il lui appartenait d'aller tenter sa chance ailleurs, dit-on.

Page 3

DOUBLE TAXATION CDF ET USD

Des contrôles économiques à partir du 30 novembre prochain

Avec la fin de l'exclusivité du paiement en monnaie nationale, les entrepreneurs peuvent s'acquitter de leurs obligations fiscales en devises étrangères. Cette mesure est entrée en vigueur depuis le 26 septembre. Concrètement, elle autorise les opérateurs économiques à effectuer le versement des droits, impôts, taxes et redevances dus au Trésor public dans la monnaie ayant fait l'objet de la transaction. Par conséquent, les entreprises opérant en dollar américain sur le territoire congolais sont obligés de faire leurs versements en devise américaine.

Ce retour à la case de départ confirme le besoin urgent pour le pays de reconstituer un matelas de devises. Le décret-loi N° 004/2001 du 31 janvier 2001 a instauré un régime des opérations en monnaies nationale et étrangère. Si la loi a autorisé les transactions en devises étrangères, elle a insisté également sur le strict respect des modalités édictées par la Banque centrale du Congo (BCC). Par ailleurs, en 2014, les autorités congolaises ont décidé de frapper un grand coup en instituant le franc congolais comme la principale monnaie de change sur le territoire national. La nouvelle réglementation impose ainsi que les transactions sur le territoire se fassent en devises étrangères que sur accord exprès des parties. En clair, le choix de la monnaie étrangère devient une exception, confirmant ainsi le principe du règlement des transactions en monnaie nationale. Cette mesure a été appliquée dans les paiements effectués par les sociétés titulaires de droit minier et les sociétés pétrolières de production. Elle rentrerait dans un cadre plus

large de « dédollarisation » de l'économie nationale.

Retombées mitigées

Trois ans après, les effets escomptés ne sont pas au rendez-vous, simplement parce que la crise économique est passée par là. L'absence criante de devises étrangères a commencé à paralyser l'action de la BCC sur le marché de change. L'année passée, l'économie a connu une baisse d'environ 60 % des réserves de change. Or, l'autorité monétaire est intervenue sur le marché de change pour stopper la descente aux enfers de la monnaie nationale. Pour certaines sources spécialisées proches des milieux financiers, la monnaie nationale a perdu environ 40 % de sa valeur en 2016, passant de 930 FC le dollar américain à 1 300 FC entre le début et la fin de l'année. Ce taux a côtoyé les 1 800 FC le dollar américain en juillet 2017, son niveau record. Depuis le second semestre 2015, le cadre macroéconomique a connu une rupture de sa stabilité des années antérieures, à la suite de la baisse drastique des recettes minières et pétrolières. Cette situation a favorisé la baisse de l'entrée des devises étrangères.

« *Re-dollarisation* », une requête de la FEC

Le 31 août 2017, la Fédération des entreprises du Congo (FEC) a adressé une correspondance au gouvernement central dans laquelle elle préconisait que « tous les flux à l'endroit de l'État et des services lui affiliés soient faits en dollar américain et en franc congolais ». À travers cette démarche, la BCC espère disposer de devises suffisantes pour stabiliser la monnaie nationale et l'économie nationale. En effet, le Trésor public aura ainsi la

latitude de mettre la main sur 37 % des recettes en devises rapatriées par les miniers pour leurs besoins locaux, y compris les impôts et taxes. Au-delà, il y a également les 15 % additionnels du fait des paiements de la taxe sur la valeur ajoutée et des impôts ainsi que d'autres taxes des sous-traitants. Voilà la réponse du secteur privé à la demande formulée par le gouvernement central quelques jours plus tôt sur la cession d'une part des 40 % de devises étrangères rapatriées par les opérateurs miniers à la suite de leurs ventes d'exportation. Aujourd'hui, c'est chose faite. Le gouvernement central l'a annoncé officiellement aux opérateurs économiques et aux services de l'État.

Des milliards de dollars USD perdus

Le gouvernement central a affirmé avoir perdu des milliards de dollars américains USD à cause d'une vision « fautive » de l'économie. « *Puisque tout est en dollar, pourquoi vous avez récolté les dollars de l'État et vous allez lui donner des francs congolais. Il viendra un moment où nous dirons : toutes les transactions se font en franc congolais* », a martelé le ministre de l'Économie nationale, Joseph Kapika. Par ailleurs, il a accusé les opérateurs économiques de détenir deux livres de caisse et deux livres de banque. Ils effectuent leurs transactions à la fois en dollar américain US et en franc congolais. Pour veiller à la stricte application de la nouvelle disposition, des contrôleurs économiques munis d'ordres de mission signés par son ministère descendront sur le terrain à partir du 30 novembre 2017.

Laurent Essolomwa

UNION EUROPÉENNE

Suspension de visas sur les passeports semi-biométriques

La délégation de l'Union européenne en RDC a décidé vendredi de ne plus délivrer de visa européen sur des passeports semi-biométriques congolais en application de la nouvelle réglementation congolaise en la matière.

L'affaire d'invalidation ou mieux du retrait de la circulation des passeports semi-biométriques d'ici le 16 octobre prochain coïncidant avec la date de leur expiration conformément à une décision du ministère des Affaires étrangères continue à défrayer la chronique. Les protestations ont fusé de partout depuis la publication du communiqué notifiant cette décision gouvernementale portant invalidation du passeport semi-biométrique pourtant en cours de validité. Dès l'annonce de la mesure, des manifestants en colère et surexcités avaient pris d'assaut le bâtiment des affaires étrangères à Kinshasa pour demander au gouvernement de renoncer à cette décision qui lésait de nombreux concitoyens détenteurs de ce type de passeports. Des scènes de protestation qui avaient souvent dégénéré et conduit à l'interpellation de plusieurs manifestants.

Comme si cela ne suffisait pas, la délégation de l'Union européenne et les ambassades des pays membres de l'espace Schengen présents en RDC viennent eux aussi d'ajouter leur grain de sel dans cette rocambolesque affaire qui ne cesse de raviver les tensions. En effet, dans un communiqué publié le 29 septembre, ces deux organisations ont carrément décidé de sus-

pendre l'émission de vignettes visa sur les passeports semi-biométriques congolais. Tout en cherchant à se dédouaner vis-à-vis d'une décision qu'elle sait pertinemment lourde de conséquences particulièrement pour les demandeurs de visa congolais, l'UE allègue qu'elle résulte exclusivement de la nouvelle réglementation congolaise.

Autrement dit, ladite mesure est imposée par la durée de validité du passeport, dit-on, un visa ne pouvant être émis que sur un passeport disposant au moins de trois mois de validité.

Or, dans le cas d'espèce, le passeport semi-biométrique expire d'ici le 16 octobre et, par conséquent, toute émission de visa sur ce document devient quasiment impossible sur le plan légal. L'UE qui n'a jamais remis en cause pour quelque raison que ce soit la validité d'un passeport congolais sauf quand il est établi qu'il est frauduleux ou contrefait, s'est donc vue dans l'obligation de se mettre au pas en se conformant à la décision des autorités de Kinshasa.

Toutefois, l'UE rassure que « les visas déjà émis sur ces mêmes passeports resteront pleinement valides du point de vue de la législation européenne s'ils sont accompagnés d'un titre de voyage en cours de validité ».

Ce nouveau développement est une autre forme de contrainte pour les détenteurs des passeports semi biométriques d'acquiescer les passeports biométriques émis depuis fin 2015 pour se mettre à l'abri de toute déconvenue.

Alain Diasso

ADIAC

Le courrier de Kinshasa, une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétariat des rédactions : Clotilde Ibara, Jean Kodila
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali-Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni MAssela
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Comptabilité et administration : Lino-Lukombo

Caisse : Blandine Kalonji

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, Avenue du port, immeuble Forescom, 1er niveau, commune de la Gombe - Kinshasa / RDC
Tél. (+243) 015 166 200

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko

Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé

Service Économie : Quentin Loubou, Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Campoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

ÉDITION DU SAMEDI :

Meryll Mezath (Rédactrice en chef), Durlly Emilia Gankama, Josiane Mambou Loukoula

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono

Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordnatrice, Relations publiques :

Assistante Londole
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna

Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto
Diffusion de Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani

Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moumbelélé Ngonzo

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Assistante : Sylvia Addhas

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mbassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

TRANSFERT TAGGY ETEKIAMA

DCMP et V.Club jouent au cache-cache

Si pour les V.Clubiens, le joueur est encore sous contrat, les Daringmen, quant à eux, laissent entendre que le contrat avec ce dernier s'est négocié dans les normes.

Un dossier chasse un autre. À peine l'affaire Ricky Tulenge, le meilleur joueur de la Linafoot (édition 2016), terminée -l'athlète ayant finalement choisi de renouveler son contrat dans DCMP au détriment de V.Club qui le convoitait -, revoici les deux clubs se disputer Taggy Agiti Etekiama. Ce dernier déclare à qui veut l'entendre faire désormais partie de l'effectif du DCMP avec lequel il a signé un contrat de deux saisons. Et d'ailleurs, une photo le montrant en train d'apposer sa signature au bas du document de son transfert chez DCMP avait fait récemment le tour des réseaux sociaux. Aux dernières séances d'entraînements des vert et blanc de la capitale au stade des martyrs, celui que les V.Clubiens appelaient affectueusement « Etuta Ekota » était bien présent à côté de ses nouveaux coéquipiers arborant fièrement ses nouvelles couleurs devant des supporters enthousiasmés. Etekiama passe aujourd'hui pour la grande star de DCMP sans avoir joué un seul match officiel.

Il draine déjà des foules lors des entraînements focalisant l'intérêt du club qui pense avoir fait une bonne pioche à l'instar de Neymar au PSG. Le jeudi dernier, devant des supporters hystériques, la nouvelle coqueluche a exhorté les Immaculés à la patience et surtout à l'aider « à amener l'équipe en Afrique le plus loin possible ». Les dirigeants



Taggy Agiti Etekiama

de V.Club de leur côté refusent d'admettre cette réalité et continuent de soutenir que le joueur est encore sous contrat tout en précisant qu'il a signé du 20 janvier 2013 au 20 janvier 2018. « S'il veut aller ailleurs, l'équipe lui autorisera. L'équipe qui voudrait l'acquérir n'a qu'à venir frapper à la porte et on va négocier », a indiqué le secrétaire général de V.Club qui persiste et

signe : « Etekiama est au jour d'aujourd'hui le joueur de Vita Club ». Une façon de stigmatiser la méthode peu catholique utilisée par DCMP pour s'offrir en catimini les services du joueur sans consulter les instances de V.Club.

Du côté de DCMP, on laisse entendre que le contrat s'est négocié selon les règles de l'art. Taggy Etekiama étant fin contrat

avec son ancienne équipe, il lui appartenait donc d'aller tenter sa chance ailleurs. Après un court stage qui s'est avéré non concluant au Koweït, il est rentré à Kinshasa où il a réintégré V.Club avant de se rétracter par la suite en convolant avec DCMP, son nouveau club. Est-ce l'armada de nouveaux joueurs recrutés par V.Club surtout sur la ligne d'attaque qui a fait détalier Etekiama

? Personne ne le sait. Dans les couloirs de DCMP, on indique que le montant du transfert s'évalue à plusieurs milliers de dollars, sans en dire plus. Rappelons que Taggy Etekiama a été meilleur buteur de V.Club avec seize buts en division d'élite et a marqué six buts à la Ligue des champions africaine qui a vu V.Club être débarrqué en phase de poule.

Alain Diasso

FOOTBALL-TRANSFERT

Etekiama reste dans V.Club

Taggy Etekiama Agiti n'est pas transféré dans DCMP, il reste dans V.Club jusqu'à l'expiration de son transfert en janvier 2018.

Le feuilleton du transfert de Taggy Etekiama Agiti de V.Club vers Daring Club Motema Pembe a pris fin le vendredi. En fait, le joueur reste dans V.Club où son contrat court jusqu'au 20 janvier 2018, selon le secrétaire général des Dauphins Noirs de Kinshasa, Patrick Banishayi. Le joueur a pour sa part déclaré que le football est son job et qu'il s'est ravisé après avoir vu, en compagnie de sa famille, le président de V.Club, le général Gabriel Amisi Tango Four. « Dans une famille, un enfant peut faire des choses, mais le dernier mot, la décision définitive revient au père, chef de la famille », a déclaré Etekiama Agiti à la presse par rapport

à son retour dans V.Club, après cette « escapade » de quelques heures au DCMP.

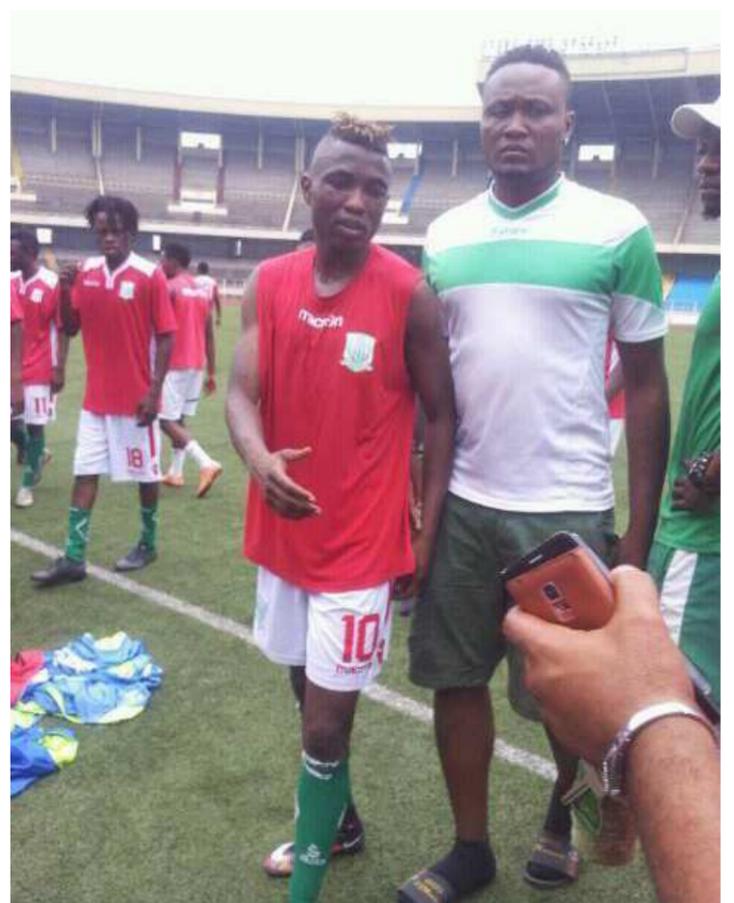
L'on se rappelle qu'Etekiama s'est rendu au Koweït pour un test qui visiblement n'a pas été concluant. Rentré au pays, on l'a d'abord à la première séance d'entraînement des Dauphins Noirs le 25 septembre au Centre du club à Kimbondo dans la commune de Mont-Ngafula. Mais quelques heures après, il signait un contrat avec le Daring Club Motema Pembe pour deux ans, et participait à une séance d'entraînement des Immaculés au stade des Martyrs de Kinshasa.

Les dirigeants de V.Club ont été surpris par le comportement de leur joueur qui, se souvient-on, revient d'une longue suspension de la Confédération africaine de football pour avoir possédé

deux passeports, du Rwanda sous le nom de Daddy Birori et de la RDC avec le nom d'Etekiama. L'autre préoccupation du staff dirigeant de V.Club, c'est le fait que les dirigeants du DCMP n'ont pas cherché à le contacter pour se renseigner. C'est ainsi que V.Club a superbement ignoré ce transfert. Finalement, les deux parties se sont rencontrées le vendredi et ont convenu de surseoir le transfert d'Etekiama jusqu'à l'expiration de son contrat avec V.Club le 20 janvier 2018 ; elles ont aussi abordé la question du transfert de l'attaquant Jean-Marc Mundele Makusu, lié à V.Club et prêté au DCMP avant de partir à Wadi Degla en Égypte.

Les dividendes de ce transfert seront partagés entre les deux clubs dans un esprit contractuel.

Martin Enyimo



Etekiama s'est entraîné avec DCMP avant de revenir dans V.Club

IMMIGRATION

L'espace Schengen suspend l'émission de visas sur les passeports semi-biométriques congolais

Mais, pour Délégation locale de l'Union européenne en RDC, naturellement, les visas déjà émis sur ces mêmes passeports resteront pleinement valides du point de vue de la législation européenne s'ils sont accompagnés d'un titre de voyage en cours de validité.

Dans un communiqué du 29 septembre, la Délégation de l'Union européenne (DUE) en RDC a informé de la suspension, jusqu'à nouvel ordre, de l'émission de vignettes visa sur les passeports semi-biométriques congolais. À en croire la DUE, cette mesure est imposée par la durée de validité du passeport, étant donné qu'un visa ne peut être émis que sur un passeport disposant de moins de trois mois de validité. « Les passeports semi-biométriques de RDC voyant leur validité expirer désormais le 16 octobre prochain, toute émission de visa sur ces passeports devient impossible légalement », est-il expliqué dans ce document. La DUE motive cette mesure par la décision du gouvernement congolais annoncée par le communiqué officiel n°130/0001/2017 du ministère des Affaires étrangères et de l'intégration régionale de RDC, du 15 septembre, de retirer de la circulation, à dater du 16 octobre 2017, les passeports semi-biométriques.

Un document jamais remis en cause dans l'espace Schengen Pour la DUE, les passeports semi-biométriques congolais ont toujours été acceptés en espace Schengen, tout comme les passeports biométriques depuis la fin 2015. « Il n'y a jamais eu de remise en cause, pour quelque raison que ce soit, de la validité d'un passeport congolais, sauf naturellement, quand il était établi qu'il était frauduleux ou contrefait », a souligné cette structure, qui a noté que dans l'espace Schengen même circulent légalement des passeports électroniques (appelés semi-biométriques en RDC) et biométriques. Il serait difficilement compréhensible, a soutenu la DUE, de limiter, pour les citoyens d'un état étranger, l'accès en espace Schengen de détenteurs de passeports qui sont acceptés pour des citoyens européens. Dans ce communiqué, la DUE, qui insiste sur le fait que cette décision n'est en rien de son fait et résulte exclusivement de la nouvelle réglementation congolaise, a également exprimé ses regrets et ceux des ambassades des pays membres de l'espace Schengen présents en RDC face aux inconvénients qui pourraient découler de cette mesure pour les demandeurs de visa congolais.

Lucien Dianzenza

KANANGA

Des militaires présumés tuent un policier lors d'un cambriolage

Des militaires présumés, déployés à Kananga dans le centre de la République démocratique du Congo, théâtre de violences meurtrières depuis une année, ont tué un policier vendredi lors d'un cambriolage, a-t-on appris de sources concordantes.

Une patrouille de police envoyée pour secourir à l'aube une habitante victime de vol à mains armées « a essuyé des tirs nourris » des cambrioleurs. « Malheureusement, un (policier) a été atteint dans le dos » et il est mort sur le coup, a déclaré à l'AFP le bourgmestre de Kananga, Édouard Ntumba. « Ils ont pris tous les petits effets de la maison et ont tenté de me violer », a déclaré à l'AFP la victime, une jeune commerçante de 33 ans. « J'ai vu six hommes entrer dans ma maison, habillés en tenue des Fardc (Forces armées de la RDC). Ils portaient des fusils et des couteaux », a-t-elle expliqué. « Depuis la déclaration de la fin de l'insurrection de la milice Kamuina Nsapu, il y a un mois, Kananga enregistre une explosion des cas d'attaques armées des habitations attribués à des militaires Fardc », a déclaré à l'AFP un prêtre de l'archidiocèse de Kananga, exhortant les autorités à « nourrir et bien encadrer » les soldats. « Depuis quelques jours, il s'observe une recrudescence des cas d'insécurité entretenus par des hommes armés dans la ville de Kananga », a reconnu le général Fidèle Kauma, chef de la police de la province du Kasai-central dont Kananga est la capitale, promettant « d'intensifier des patrouilles ». Ancien havre de paix, le Kasai s'est embrasé il y a un an après la mort en août 2016 du chef coutumier Kamuina Nsapu, qui s'était soulevé contre le pouvoir de Kinshasa. Ces violences entre forces de sécurité et milices Kamuina Nsapu ont fait plus de 3.000 morts, selon l'Église catholique, l'ONU a dénombré plus de 80 fosses communes et enregistré 1,4 million de déplacés. Deux experts de l'ONU y ont été tués en mars alors qu'ils enquêtaient sur ces violences. À l'issue d'une conférence sur la paix dans le Kasai tenue mi-septembre, des chefs coutumiers.

AFP

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DE L'ONU

Un calendrier électoral « réaliste » vivement réclamé

Dans une résolution adoptée le 29 septembre, cette institution onusienne a exhorté le gouvernement congolais à « créer sans tarder les conditions nécessaires à la tenue d'élections, dans la perspective des élections législatives et présidentielle.

La situation politique toujours délétère en RDC à quelques mois de la date butoir de fin décembre 2017 fixée pour l'organisation des élections selon l'Accord de la Saint-Sylvestre qui, du reste, peine dans son application intégrale, continue à préoccuper l'ONU. En marge de la 72^e session de l'Assemblée générale ordinaire de l'institution tenue récemment à New-York, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a adopté le 29 septembre une résolution sur la RDC. Pilotée par la Tunisie au nom des États africains, ladite résolution a été largement adoptée avec 45 voix pour, une contre (États-Unis) et une abstention (Corée du Sud). Dans des grandes lignes, elle demande aux autorités de la RDC de « publier, dès que possible, un calendrier électoral réaliste » conformément à l'accord du 31 décembre 2016.

L'ONU vient là de joindre sa voix à plusieurs acteurs politiques congolais, particulièrement de l'opposition, qui exigent de la Céni la publication urgente d'un calendrier électoral clair assorti d'un chronogramme apportant plus d'éclairage sur la suite du processus électoral. Entre-temps à la centrale électorale, on continue d'alléguer que cela ne pourra être possible qu'une fois la révision du fichier électoral terminée, invitant de ce fait à la patience étant entendu que le processus d'enrôlement vient d'amorcer son dernier virage avec l'étape du Grand Kasai. Pour les uns et les autres, il n'y a plus lieu de tergiverser si l'on tient à aller aux élections d'ici la fin de l'année. Le gouvernement de la RDC est, par ailleurs, exhorté par l'ONU à « créer sans tarder les conditions nécessaires à la tenue d'élections libres, transparentes, ouvertes et pacifiques, en particulier dans la perspective des élections législatives et présidentielle ». La même

résolution prise par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU encourage le gouvernement de la RDC de « s'assurer que tous les citoyens, quelle que soit leur affiliation politique, puissent participer librement aux affaires publiques » et « qu'ils jouissent pleinement de leurs droits et libertés fondamentales, en particulier les libertés d'expression et de réunion pacifique ». Enfin, elle encourage aussi le gouvernement à « redoubler d'efforts pour mettre fin à la violence » et à poursuivre « activement ses efforts » pour « mettre fin à l'impunité dont jouissent les auteurs de ces graves violations et abus des droits de l'homme ». Tout en condamnant les actes de violence commis dans certaines régions du pays, le Conseil exprime également le vœu de voir « toutes les personnes arbitrairement détenues, notamment les défenseurs des droits de l'homme et les personnes aux affiliations politiques différentes » être libérées dans les meilleurs délais.

Alain Diasso

FOOTBALL

Mwinyi Zahera réintègre le staff technique des Léopards de la RDC

Suspendu après l'élimination des Léopards locaux au dernier tour des éliminatoires de la cinquième édition du Championnat d'Afrique des nations (Chan) par les Diables rouges du Congo Brazzaville, le sélectionneur adjoint des Léopards de la RDC, et sélectionneur principal des Léopards locaux, Mwinyi Zahera, a vu sa sanction être levée par la Fédération congolaise de football association.

La Fédération n'a donné aucune explication sur sa décision de reprendre Mwinyi Zahera dans le staff technique national, même si la raison de sa suspension avait été abondamment évoquée, à savoir l'élimination précoce des Léopards locaux qui n'ont pas la possibilité de défendre son titre remporté en 2016 lors de la quatrième édition du Chan au Rwanda.

Aussi reprend-il son poste au sein du staff technique des Léopards A, poste qu'il avait aussi perdu à la suite de la suspension. L'on se souvient que le jeune entraîneur de Mazembe, Pamphile Mihayo Kazembe, a été appelé pour jouer le rôle d'assistant du sélectionneur Florent Ibenge pour la double confrontation de la troisième et quatrième journée des éliminatoires de la Coupe du monde Russie 2018 contre la Tunisie (2-1 à Tunis,



Le sélectionneur assistant, Mwinyi Zahera, des Léopards de la RDC

2-2 à Kinshasa).

Mwinyi Zahera retrouve donc son poste de premier assistant de Florent Ibenge alors que Pamphila Mihayo fera office de deuxième assistant. Il fera donc le déplacement de Monastir en

Tunisie où les Léopards s'opposent aux Chevaliers de la Méditerranée de Libye en cinquième journée des éliminatoires de la Coupe du monde Russie 2018.

Martin Enyimo

TRIBUNE LIBRE

La transition digitale en Afrique : le poids de l'innovation

La numérisation des économies est un puissant levier de la création des richesses, dès lors que les agents économiques opèrent efficacement la transition digitale, à travers la maîtrise de l'innovation dans les cinq sauts numériques : les télécoms, les services financiers mobiles, l'e-commerce, l'e-gouvernement et l'économie des plateformes collaboratives ou de partage. Selon la Banque (2016), le nombre d'internautes a triplé dans le monde depuis 2005 pour atteindre 3,2 milliards d'utilisateurs, laissant 60% de la population mondiale sans accès à l'Internet.

L'Afrique, deuxième plus grand marché des technologies mobiles au monde, derrière l'Asie-Pacifique, avec 12 % des abonnés uniques mondiaux, demeure le continent le moins couvert par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, à cause de la faible extension des réseaux, du coût élevé d'accès au service, des offres faiblement adaptées aux enjeux locaux du développement qui cachent une profonde fracture numérique entre les agents économiques.

I- Des infrastructures : 17000 km de câble sous-marin d'une capacité potentielle de 12,8 Tb/s grâce à la technologie 100 Gb/s, relie l'Afrique à Internet par 117 hubs digitaux entre la France et l'Afrique du sud. L'accès à l'Internet à haut débit varie entre 2 à 173 \$ le gigabit de données par mois. Les 74 réseaux 4G ont permis la baisse des prix des téléphones portables à bas coût de 160 \$ en moyenne en 2015 à 230 \$ en 2012, et amélioré le taux de pénétration de la téléphonie mobile de 5 % en 2003 à 73 % en 2014. L'utilisation des smartphones passera de 18% en 2015 à 50% d'ici 2020. L'Internet apportera 10% de croissance du PIB africain d'ici 2025.

Le projet américain One Laptop Per Child, lancé dans plusieurs pays africains en 2005, équipe à bas coût les écoles en ordinateurs portables. Il a permis à 2 millions d'éducateurs et d'élèves d'avoir 2,4 millions d'ordinateurs au prix d'environ 200 \$ l'unité avec une plateforme pédagogique libre. La création des incubateurs favorise le développement des start-up. La convention de l'Union Africaine sur la protection des données personnelles permet aux grands groupes internationaux de s'implanter en Afrique comme Orange et son Orange Money ou Safaricom et son service M-Pesa qui facilitent les transferts d'argent internationaux. L'Afrique réalise 52% des transactions mondiales via le téléphone portable (Deloitte, 2017).

II- Aux agents économiques : Leur transition numérique est freinée par la faible consolidation des cinq sauts numériques au niveau :

- des ménages : 11 % des ménages connectés qui possèdent souvent plusieurs cartes prépayées, cumulent 965 millions de SIM à la fin 2015. Ce nombre atteindra 1,3 milliard vers 2020. Le taux de pénétration d'Internet en Afrique subsaharienne est passé de 1,22 % en 2006 à 10,84 % en 2014, contre de 60% à 80% dans les pays développés ;
- des entreprises : McKinsey (2013) estime la contribution de l'Internet au PIB africain à 300 milliards \$ en 2025, et 75 milliards \$ chaque année par le commerce en ligne et 300 milliards \$ de gains de productivité seront accomplis dans les secteurs clés. Ces performances sont limitées par le prix élevé de l'abonnement aux offres internet qui cache la difficulté des pays à surmonter le coût de la construction des « 1 000 derniers kilomètres d'infrastructures » qui permettraient d'amener le réseau jusqu'aux usagers finaux. L'enclavement majore de 232 \$ le coût moyen mensuel d'accès à Internet. Le prix d'une connexion Internet haut débit est en moyenne de 206,61\$ par mois sur les côtes, contre 438,82 \$ dans les pays enclavés, quand ce coût n'est que de 8,53 \$ par mois en moyenne dans les pays de l'OCDE ;
- des administrations : plus d'une vingtaine de pays seulement ont mis en place des registres de cartes d'identité et électoraux biométriques. La dématérialisation native et duplicative des documents s'observe dans les programmes de l'e-Nantiss de l'Afrique du Sud pour l'enregistrement des voitures, dans celui de la carte Chifa algérienne, du projet eHealthcare du Gabon, qui a modernisé le système d'assurance maladie du pays en délivrant des cartes de santé, du programme SMS for Health de la Gambie, et de la dématérialisation des procédures douanières du Sénégal et ailleurs.

Ainsi, par l'innovation, le digital rapproche l'offre de la demande, l'administration du citoyen. Son développement nécessite des infrastructures performantes et des faibles coûts des services pour passer de la consommation numérique de masse à la production de contenus et de services à forte valeur ajoutée.

Emmanuel OKAMBA

Maitre de Conférences HDR en Sciences de Gestio

DÉVELOPPEMENT

L'ONU présente sa stratégie pour soutenir le financement des ODD

Le secrétaire général des Nations unies, António Guterres, a présenté une stratégie en trois points pour accroître le soutien de l'Onu au financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030, lors d'une réunion de haut niveau consacrée à ce sujet.

« Nous savons que le monde a les ressources nécessaires pour réaliser le Programme 2030. Nous devons faire en sorte que ces ressources aillent là où elles sont le plus nécessaires », a déclaré le secrétaire général de l'Onu, Antonio Guterres. Les 193 Etats membres des Nations unies ont adopté en septembre 2015 le Programme de développement durable incluant 17 objectifs mondiaux (ODD) à réaliser dans les 15 années à suivre. Adoptés lors d'un sommet historique des Nations unies, les 17 Objectifs de développement durable (ODD) sont entrés en vigueur. Au cours des 15 prochaines années, grâce à ces nouveaux objectifs, les pays mobiliseront les énergies pour mettre fin à toutes les formes de pauvreté, combattre les inégalités et s'attaquer aux changements climatiques, en veillant à ne laisser personne de côté. Pour que les objectifs soient atteints, chacun doit faire sa part : les gouvernements, le secteur privé, la société civile et d'autres personnes.

Les 17 ODD:

Objectif 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim
Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable

Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables

Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en oeuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

Noël Ndong

AFRIQUE FRANCOPHONE

La dimension genre au centre d'une conférence régionale à Dakar

L'Unesco a organisé, du 25 au 27 septembre à Dakar, au Sénégal, une conférence régionale pour l'Afrique francophone sur l'intégration de la dimension genre dans les politiques et programmes du secteur des Technologies de l'information et de la communication (TIC).

Cette conférence a été organisée avec la contribution spécifique du programme intergouvernemental de l'Unesco « Information pour tous », et qui vise à apporter des réponses innovatrices aux défis et opportunités de la société de l'information et de la connaissance.

Des décideurs politiques de 20 pays d'Afrique francophone, issus des ministères compétents concernant les TIC, les télécommunications, les femmes, les sciences et la technologie, le secteur privé, ainsi que les agences de réglementation de l'industrie des TIC et les acteurs de la société civile, encourageant l'innovation et l'entrepreneuriat numé-

rique, en mettant l'accent sur les femmes, y ont pris part.

Une plateforme de partage des bonnes pratiques en matière de la politique des TIC, visant l'égalité des genres a été mise en place. Elle a permis non seulement de créer des alliances afin d'accélérer l'intégration de la dimension genre dans la politique des TIC en Afrique francophone mais aussi de créer un réseau de pairs entre les gouvernements d'Afrique francophone et, en particulier, les ministères et les agences chargées d'élaborer des politiques et des programmes qui exploitent le pouvoir d'accès à l'information pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD), et plus particulièrement en ce qui concerne l'égalité des genres.

Pendant trois jours, les participants ont exploré le rôle des données et de la gouvernance ouvertes pour l'information des citoyens, et l'engagement en faveur des femmes dans les poli-

tiques publiques en s'appuyant spécifiquement sur le rapport Recommandations d'action.

Enfin, le 28 septembre 2017, et dans le cadre de la célébration de la journée internationale du droit d'accès à l'information, un hackathon a lieu, mobilisant des jeunes agences développeuses d'applications mobiles afin de discuter avec les décideurs des pays francophones d'Afrique de l'Ouest pour proposer et développer des solutions d'applications mobiles, permettant de promouvoir l'égalité des genres à travers les ODD. Une plateforme de dialogue, basée sur l'expérience régionale #4Policy, a également eu lieu, afin d'encourager les discussions, entre la société civile et les décideurs politiques sur le fait d'assurer une politique publique favorable à l'innovation numérique et à l'entrepreneuriat, et de spécifiquement encourager l'engagement des jeunes et des femmes.

N.Nd.

ENERGIE NUCLÉAIRE

Le Congo présente ses priorités en la matière

Le ministre de la Justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones, Aimé Ange Wilfrid Bininga, a participé du 18 au 22 septembre dernier à la 61^e session conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), à Vienne en Autriche. Occasion qui lui a permis de présenter à la communauté internationale la vision du Congo sur la question d'énergie nucléaire.

Dans sa déclaration, le ministre congolais en charge de la Justice a rassuré les dirigeants de l'AIEA du soutien de son pays aux initiatives liées à la sûreté et à la sécurisation de l'énergie nucléaire. Selon lui, le Congo s'est fixé trois priorités dans le cadre de l'énergie nucléaire. Il s'agit notamment de la mise à jour du cadre juridique nucléaire en vue de son arrimage aux exigences internationales ; la mise en place d'un organisme de réglementation en matière de radioprotection, de sûreté et de sécurité nucléaire et en enfin la ratification des conventions internationales. Dans cette perspective, a renchéri Aimé Ange Wilfrid Bininga, le Congo vient de mettre en place un avant-projet de loi portant réglementation de l'utilisation des applications nucléaires en collaboration avec l'agence.

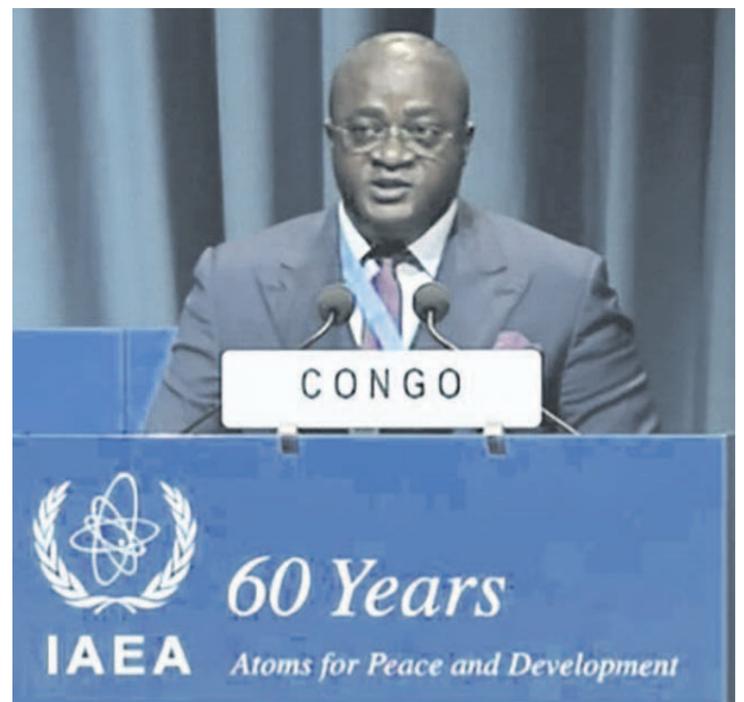
Il a également souligné devant la plénière que l'utilisation pacifique des applications et technologies nucléaires fait jouir aux nations des bénéfices significatifs. « Cette uti-

lisation procure le progrès et la transformation dans plusieurs domaines à savoir : l'énergie, l'agriculture et l'élevage, la médecine, l'industrie, la recherche, et bien d'autres. Mais, le défi majeur à relever reste la protection de notre environnement et des populations contre les effets nocifs des rayonnements ionisants, et celui de la lutte contre le terrorisme nucléaire, radiologique », a déclaré le ministre.

Placée sur le thème : « Techniques nucléaires dans le domaine de la santé humaine », la conférence de Vienne a permis aux participants venus de plusieurs pays du monde de traiter des diverses questions relatives à la législation et réglementation nucléaires, ainsi que des aspects de coopération technique avec l'AIEA. En effet, les différents Etats membres de l'AIEA ont souligné dans leurs déclarations l'importance de l'agence dans le traitement des questions relatives à la législation et la réglementation

nucléaires. Ils ont, par ailleurs, demandé à l'AIEA de tout mettre en œuvre afin que l'énergie nucléaire soit utilisée pour la paix, la santé et la prospérité, car le danger dans le nucléaire est sa militarisation. D'où la nécessité de veiller à la non-prolifération des armes nucléaires. Ainsi, l'AIEA et les Nations unies devraient, dans le sens de leur partenariat, lutter et mettre un terme à la prolifération nucléaire dans l'équité, l'égalité et l'impartialité.

S'adressant à leur institution, les délégués des 130 pays ont recommandé à l'AIEA de faire en sorte que la culture de sûreté soit renforcée et que la confiance entre les Etats devrait être garantie. « L'énergie nucléaire est propre, sûre, attrayante ont reconnu les participants, mais son utilisation doit rassurer tous les Etats-membres. Toute politique nucléaire doit être menée en toute transparence. Les systèmes de garantie doivent être instaurés. Les sciences nucléaires doivent



faire l'objet d'une utilisation sûre et sécurisée », ont-ils mentionné.

La RDPC invitée à s'acquitter de ses obligations

Notons que cette session qui a été marquée par la réélection du directeur général de l'AIEA, Yukiya Amano, pour un nouveau mandat de 4 ans, a été l'occasion pour les participants d'évoquer le cas de la Corée du nord avec les derniers essais nucléaires. D'après Yukiya Amano, « le programme nucléaire de la République démocratique et populaire de Corée est une source de grande préoccupation... Je demande à la RDPC de s'acquitter

Le ministre Aimé Ange Wilfrid Bininga (DR) ter pleinement de ses obligations découlant des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU et de l'AIEA. L'agence se tient prête à retourner en RDPC lorsque les développements politiques le permettront », a-t-il exhorté.

Le Congo a pris la décision, à travers son chef de délégation, de renouveler son engagement pour cette année. Aimé Ange Wilfrid Bininga a, en effet, répondu à la menace de la présidente de la 61^e session de retirer le droit de vote à tous les Etats qui ne vont pas renouveler leurs engagements lors des prochaines conférences de l'agence.

Parfait Wilfried Douniama

CÉMAC

Un code minier communautaire pour impulser un développement économique durable

La commission de la Cémac vient de recevoir officiellement le vendredi 29 septembre dernier l'esquisse du code minier communautaire. Cette législation harmonisée qui prône la bonne gouvernance des industries extractives, définit le régime fiscal et de change favorable aux investissements extérieurs.

À l'issue d'une cérémonie solennelle, le 29 septembre à Yaoundé (Cameroun), où prenaient part des dirigeants de la commission Cémac, des délégués des Etats membres, le bureau régional de la Coopération allemande GIZ et des représentants des médias, l'ambassadeur d'Allemagne au Cameroun, Hans Dieter Stell, a remis au délégué de la commission Cémac une copie du code minier.

La nouvelle législation minière communautaire élaborée par des experts locaux sous la coordination du projet de renforcement de la gouvernance des matières premières en Afrique centrale (Remap), comporte les politiques minières, les régimes fiscal et douanier, les obligations sociales et environnementales. Elle prend en compte des aspects fondamentaux de développement socio-économique des pays de la Cémac.

Cette ébauche du code minier harmonisé propose la création d'un cadre et des conditions favorables à l'attraction de l'investissement extérieur, et surtout l'optimisation de l'impact du secteur sur l'économie et le niveau de vie des populations.

Le texte en voie d'adoption contient les règles de procédure qui visent à obtenir plus de transparence et de participation. Notamment d'informer les autorités locales du périmètre de toutes les décisions d'octroi des droits et titres miniers, faciliter l'accès à la documentation des opérateurs économiques...

Le lien géographique des Etats membres est, sans conteste, le premier facteur justifiant l'harmonisation, souligne le commissaire à la bonne gouvernance de la Cémac, Jean Eudes Teya, traitant la question de détention et de transport des substances minérales, les enjeux de protection de l'environnement, la position et la situation des gisements transfrontaliers.

« Ce code communautaire garantirait une plus grande stabilité juridique en ne relevant plus des contraintes budgétaires nationales. Il présenterait ainsi un plus grand attrait pour les investisseurs extérieurs, dont nul n'ignore que la

contribution est déterminante pour le développement économique de nos États », a rassuré Jean Eudes Teya.

Un optimisme partagé par l'ensemble des partenaires qui accompagnent les pays membres de la Cémac dans ce processus de codification minière et de diversification des économies nationales. L'Etat allemand, à travers son agence de développement GIZ, entend injecter au cours des prochaines environ 13 milliards de FCFA en faveur du programme de réformes du secteur minier en zone Cémac.

« Il (le code) être un outil indispensable dans l'impulsion d'un développement économique durable, permettant la réduction de la pauvreté et l'atteinte de l'émergence tant souhaitée », a ajouté le conseiller technique principal du projet Remap-Cémac, Uwe Michael Neumann.

Enfin, deux étapes importantes restent à franchir avant l'entrée en vigueur du nouveau code minier communautaire, à savoir: le lancement des consultations publiques et l'approbation du texte par les dirigeants des six pays concernés (le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et le Tchad).

Fiacre Kombo

CENTRAFRIQUE

Nouvelle dégradation de la situation humanitaire à l'ouest

La situation humanitaire dans l'ouest de la République centrafricaine (RCA) s'est de nouveau dégradée depuis le début du mois de septembre, a alerté mardi le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies (OCHA).

La prise de plusieurs localités, notamment les villes de Bocaranga et de Niem, par des groupes armés et les affrontements qui s'en sont suivis ont causé un grand nombre de déplacements. La grande majorité des habitants de Bocaranga, (15.000 personnes) et de Niem (8.000 personnes) s'est réfugiée dans la brousse où elle ne peut pas avoir accès à l'assistance humanitaire. « Encore une fois, les civils continuent de payer un très lourd tribut aux affrontements entre les groupes armés. Dans sa fuite, la population est non seulement coupée de l'assistance dont elle a tant besoin, mais elle est aussi davantage exposée à l'adversité et aux exactions des groupes armés et à la destruction de leurs biens », s'est inquiétée la coordinatrice humanitaire en RCA, Najat Rochdi.

Ces incidents dans l'ouest de la RCA surviennent alors que les actes de violences contre le personnel humanitaire dans cette zone avaient poussé plusieurs acteurs à suspendre temporairement leurs activités. La coordinatrice humanitaire a mis en garde contre une nouvelle recrudescence de la violence dans l'ouest mais également à l'est du pays qui engendrerait de nouveaux besoins humanitaires. « Les capacités opérationnelles de la communauté humanitaire subissent déjà de fortes pressions dans un contexte marqué par le sous-financement de l'aide. L'émergence simultanée de nouveaux foyers de tensions dans plusieurs régions aggravera sans aucun doute la situation déjà très fragile de milliers de déplacés ainsi que celle des communautés qui se remettent à peine des crises à répétition », a rappelé Najat Rochdi.

La persistance des violences en RCA depuis le début de l'année et la hausse vertigineuse des besoins ont amené la communauté humanitaire à réviser le Plan de réponse humanitaire. A ce jour, seul 30% du financement requis a été sécurisé. Ce défaut de financement entraînerait une baisse quantitative et qualitative de la réponse.

D'ores et déjà, dans plusieurs régions, certains acteurs ont dû se retirer faute de ressources financières adéquates. Dans la majorité des cas, ils étaient les seuls à accorder une assistance à ceux qui sont dans le besoin. La coordinatrice humanitaire a appelé la communauté internationale à « ne pas abandonner la Centrafrique où la moitié de la population a besoin d'assistance pour sa survie ».

Yvette Reine Nzaba

ASIAN-AFRICAN YOUTH FESTIVAL

38 pays africains ont répondu à l'appel

La Chine plus particulièrement la province de Shaanxi a accueilli la deuxième édition de « Asian-African youth festival » du 23 au 27 septembre dernier.

Environ 400 représentants issus de 38 pays africains et 200 jeunes asiatiques se sont réunis à l'occasion pour échanger, partager les expériences et nouer des partenariats entre eux. Ces jeunes sont mis au-devant de la scène pour traduire dans les faits et actes le pari du développement et de la paix.

En s'appuyant sur le modèle chinois, les organisateurs ont réussi à donner le ton de la marche à suivre qui, selon eux, passe par le renforcement des relations entre la Chine et l'Afrique dans le temps.

Le développement par les jeunes et la coopération sino-africaine: l'hymne des discours prononcés

À l'image des quatre jeunes d'Asie et d'Afrique qui ont prononcé des discours riches en enseignement, lors de l'ouverture de la cérémonie intervenue, le 25 septembre dernier, les allocutions tenues au cours de ce festival n'ont pas manqué de pointer le rôle capital de la jeunesse dans la croissance de ces deux continents. Les organisateurs ont, dans leurs discours d'ouverture, sti-

mulé les consciences et éveillé les esprits en soulignant que les pays asiatiques et africains ont la plus grande population de jeunes au monde. Ils espèrent que les jeunes des deux continents pourront intensifier les échanges pour donner un coup de pouce à cette coopération gagnant-gagnant.

Dans la même optique, ils ont fait mention de quelques aspirations pour les jeunes, en espérant que les asiatiques et africains renforceront le sens du destin commun, afin de travailler avec dynamisme, dans un esprit entrepreneurial. Pour lui, les jeunes doivent s'efforcer d'établir une nouvelle relation internationale sur la base de la coopération gagnant-gagnant et défendre davantage les intérêts légitimes des pays en voie de développement.

La représentante des jeunes africains, Anastancia Ndhlovu, vice-ministre du Tourisme et de l'industrie du Zimbabwe s'est, dans son intervention, attardée sur le rôle majeur que peuvent jouer les jeunes dans le développement d'un pays. Elle aussi espère que les jeunes



Les jeunes asiatiques et africains lors de la visite de l'université Northwest de Xi'an (DR).

asiatiques et leurs homologues africains pourront mettre l'accent sur l'innovation et la création d'entreprises. C'est dans ce sillage qu'elle a demandé aux jeunes d'Asie et d'Afrique d'intensifier les échanges et de poursuivre l'amitié entre eux pour créer une nouvelle culture de coopération appartenant à la nouvelle époque. C'est dire que la promotion de la coopération afro-asiatique engagera la jeunesse, étant donné que tous les exposés appellent ces acteurs majeurs (les jeunes) du développement à contribuer de façon significative dans le rayonnement de leurs pays respectifs. Toutefois, il convient de noter que, la mise en œuvre et la réussite de cette démarche par les jeunes mettent également à contribution les gouvernants. Et au regard des initiatives entreprises par les jeunes chinois, il est clair que les gouvernants l'ont compris. Aux jeunes africains présents lors du festival et aux gouvernants africains de voir si la part des choses a été faite du côté de l'Afrique. Et si oui, où est-ce qu'ils en sont ?

Les initiatives et la culture chinoise mises en lumière

Outre les discours constructifs, bon nombre d'activités modèles de réussite, notamment l'atelier sur le « Belt and road ». Les participants ont été briffés par le professeur et chercheur chinois Cheng Cheng. Il a présenté ce grand modèle de développement chinois, en passant par ses principes, à ses avantages et ses réalisations dans le monde dans divers domaines. Il s'est appuyé sur l'Afrique du Sud, un pays africain bénéficiaire de ce programme. par ailleurs, le Congo fait également partie

de ces bénéficiaires avec le projet des zones économiques spéciales du Congo.

Une série de visites de divers lieux célèbres de Beijing et Shaanxi ont aussi été organisées à l'occasion. Les différentes délégations ont communément visité le « musée de l'armée de la terre cuite de l'empereur Qin », et la grande muraille où les jeunes festivaliers ont pu palper la difficile marche vers l'ascension de son sommet.

Entre sueurs et battements de cœur à double vitesse, l'image de ces jeunes gravant le sommet de ladite muraille illustre bien la marche vers le développement véritable des pays africains. Certainement pas facile mais assurément possible. Certaines délégations l'ont démontré en arrivant au sommet de la montagne. Respectivement, les équipes ont été conduites tour à tour dans quelques entreprises et universités de ce grand pays.

La délégation congolaise à la découverte de grandes structures chinoises

Dix membres de l'équipe congolaise parmi lesquels Emeric Cibaly, Vanessa Metou-Mouini, Mbanga Gess, Francia Bouala ou encore Nazarel Eteka, ont visité le musée de l'université Northwest, où la conservation des données fait l'histoire de l'élite chinoise et permet de retracer le parcours de ceux qui l'ont bâti.

Ledit groupe a, par la même occasion, appris toute une histoire sur le thé: sa culture, ses différentes catégories, leurs vertus et la manière astucieuse de la préparation chinoise du thé. Lors de cette dernière, un membre de la délégation congolaise, Francia Bouala, s'est prêtée au jeu et s'en est bien sortie. Un pré-

sent lui a été offert en guise de félicitation.

Après l'université, les représentants du Congo ont été conduits dans un centre d'affaires où ont été présentées, par le billet d'une maquette et vidéo, des grandes infrastructures et diverses activités économiques de Xi-An, une province chinoise.

Une entreprise de logistique pharmaceutique, un débarcadère de voitures de marque chinoise et un centre commercial de vins à emporter font également partie des enceintes visitées par les jeunes congolais.

Une scène de clôture à l'image de ses participants

La biodiversité culturelle a été au rendez-vous. La scène de clôture du festival, intervenue le 27 septembre, a été aux couleurs des intervenants. Multicolore et variée, elle a donné lieu à divers spectacles de musique, danse, d'art martiaux... qui ont dans l'ensemble enchanté le public.

L'Afrique a entonné ses rythmes entraînants pendant que la Chine équilibrait le mouvement festif avec ses prestations émouvantes. Une douce chanson aux paroles amicales, composée pour l'occasion, a marqué définitivement la fin de la manifestation.

Rappelons que, le festival afro-asiatique des jeunes est une initiative du président Xi Jinping, qui a pour objectif principal de consolider la base sociale de la coopération gagnant-gagnant entre l'Asie et l'Afrique. La première édition s'est tenue en juillet 2016. Près de 600 jeunes délégués de 36 pays asiatiques et africains avaient participé aux activités de cette grande première.

Durly Emilia Gankama

2^e ÉDITION ASIAN-AFRICAN YOUTH FESTIVAL

La FMC entend rallier les jeunes congolais de divers horizons à sa cause

La Force montante congolaise (FMC) a marqué son passage en Chine par une rencontre interactive entre sa délégation composée de: Michel Arnaud Ngakala; Stève Freddy Lebondji; Ballard Henri Gil et Khiessie Bassonga Quiterie, ainsi qu'un groupe de jeunes congolais étudiant en Chine.

La rencontre avait pour but de présenter ledit parti, susciter un intérêt d'adhésion et échanger sur l'actualité du pays « Nous ne pouvons pas venir et même si c'est pour un court séjour, sans échanger avec ceux qui représentent le symbole de notre République ici en Chine », c'est en ces termes qu'Arnaud Ngakala a ouvert la séance.

S'est suivie la présentation de la FMC, sa politique, ses objectifs et ses accomplissements depuis sa création, en quatre années d'existence. Elle, à en croire ses secrétaires permanents, est une organisation politique, constituée de jeunes. Elle est vouée à être le porte-parole de la jeunesse, de ses attentes, de ses impatiences, tout comme de ses exigences à l'égard de la société et auprès des pouvoirs publics.

Brochure à la main, ces jeunes ont décelé de fond en comble l'organisation juvénile du parti de la majorité présidentielle PCT (Parti congolais du travail), avant d'être invitée à rejoindre la coalition.

L'échange à bâtons rompus a également donné lieu à une série de questions sur les actions du parti concernant l'emploi et l'entrepreneuriat des Jeunes au Congo, le climat politique, la question du genre et biens d'autres. Des éléments de réponse ont été apportés à ces préoccupations par les différents secrétaires permanents, en s'appuyant sur le projet de société du chef de l'Etat congolais, Denis Sassou N'Guesso.



FORFAIT PEINTURE

Offre exceptionnelle

*Valable pour tous types de véhicules
Jusqu'au 31 Décembre 2017

Berline
390 000
FCFA TTC

4x4
490 000
FCFA TTC

*Hors carrosserie et pièces de rechange.
*Tous travaux de carrosserie feront l'objet d'un devis complémentaire.



Pointe-Noire : 13 Rue Côte Matève
Brazzaville : Bld Denis Sassou Nguesso
www.cfaomotors-congo.com

BP 1110 - Tél.: (242) 05 313 29 97 / 05 550 17 78 / 06 665 44 65
BP 247 - Tél.: (242) 05 313 29 98 / 05 504 93 33 / 06 665 14 39



AVEC CFAO, LE PRIX N'EST PLUS UN OBSTACLE!



PRIX SPECIAL
à partir de
21 800 000
FCFA TTC*

New HILUX

Offre valable
du
01 SEPTEMBRE
au
30 OCTOBRE
2017

Dans la limite des stocks disponibles



Pointe-Noire : 13 Rue Côte Matève
Brazzaville : Bld Denis Sassou Nguesso
www.cfaomotors-congo.com

BP 1110 - Tél.: (242) 05 313 29 97 / 05 550 17 78 / 06 665 44 65
BP 247 - Tél.: (242) 05 313 29 98 / 05 504 93 33 / 06 665 14 39
Email: cfaomotorscongo@cfao.com





LE RESEAU DES SMARTPHONES

PROMOMILLIONNAIRE

**RECHARGE ET
DEVIENS MILLIONNAIRE**

Gagne* jusqu'à **1 million**
par jour et **10 millions**
par mois.

Compose ***6262#**

AG Partners 

*Par tirage au sort



CONTENTIEUX ÉLECTORAL

La Cour constitutionnelle rejette les 53 recours en annulation des résultats des législatives

La Cour constitutionnelle a rejeté ou a jugé non recevables le 29 septembre, au cours d'une audience publique à Brazzaville, les cinquante-trois recours en annulation des résultats des élections législatives des 16 et 30 juillet dernier. Pendant plus d'une semaine, elle a examiné en audiences publiques ces recours.

de la Cour constitutionnelle, il y a eu des requêtes qui ne remplissaient pas les formalités impéra-

soutien des moyens. La requête n'a pas d'effet suspensif. Elle est soumise aux frais de timbre et d'enregistrement ».

En outre, la Cour a noté que les requêtes déposées plus de quinze jours après la publication des résultats des élections par le ministre en charge des élections sont tombées sous le coup de la forclusion sur le fondement de l'article 53 alinéa 2 de la loi organique sus indiquée.

Ainsi, en ce qui concerne des requêtes ayant satisfait la Cour constitutionnelle aux conditions de recevabilité, Auguste Iloki a indiqué qu'après examen et au vu des preuves produites aux dossiers, que les irrégularités alléguées n'étaient pas de nature à fausser les résultats du scrutin de manière déterminante pour l'élection des candidats.

De plus, le président de la Cour constitutionnelle a noté que d'autres requérants se sont désistés de leur action soit avant la tenue des audiences par lettre adressée à la Cour, soit à l'audience publique. La Cour, a-t-il conclu, a pris acte de leur désistement.

Roger Ngombé



Les membres de la Cour constitutionnelle (Adiac)

En effet, à en croire le président de cette institution, Auguste Iloki, les requérants ont ignoré plusieurs procédures au point où ils ont présenté à la Cour constitutionnelle aussi bien des demandes de remboursement des frais de campagne que des requêtes d'annulation des élections locales. Pour ces cas, a-t-il déclaré, la Cour constitutionnelle s'est déclarée incompétente.

De plus, la Cour rappelle que les requêtes introduites à son secré-

tariat général avant la publication des résultats des élections législatives par le ministre en charge des élections en application de l'article 53 alinéa 2 de la loi organique n° 1-2003 du 17 janvier 2003 portant organisation et fonctionnement de la Cour constitutionnelle qui dispose : « l'élection d'un député ou d'un sénateur peut être contestée devant la Cour constitutionnelle dans les quinze jours qui suivent la proclamation des résultats du scrutin par le mi-

nistre en charge des élections ».

De même, des requêtes signées non pas par les requérants eux-mêmes, mais par leurs avocats ont été jugées irrecevables aux termes de l'article 55 alinéa 3 de la loi organique précitée qui dispose que les mandataires ne peuvent intervenir qu'après le dépôt au greffe de la Cour constitutionnelle par le candidat de la requête qu'il a signée lui-même, et par laquelle il conteste l'élection.

Par ailleurs, a indiqué le président

tives prévues à l'article 56 de la loi organique suscitée qui prescrit : « la requête doit, à peine d'irrecevabilité, contenir les noms, prénoms, date et lieu de naissance, la profession et l'adresse du requérant ainsi que les noms et prénoms de l'élu dont l'élection est contestée. La requête doit, en outre, contenir un exposé des faits et les textes invoqués pour l'annulation. A la requête, doivent être annexées les pièces produites au

LE FAIT DU JOUR

Dissuasion nucléaire, dissensions à la souveraineté

Deux discussions majeures dominent l'actualité mondiale des dernières semaines dans quatre pays : la Corée du Nord, l'Iran, l'Irak et l'Espagne. Les deux premiers pays sont sur la sellette du fait de leurs ambitions nucléaires contestées ; les deux autres voient leur souveraineté mise à mal par des régions entières (le Kurdistan irakien et la Catalogne) décidées à prendre leur indépendance par voie référendaire. La levée de boucliers observée chez les plus grands de ce monde est à la mesure de la tournure que prennent les événements et renseigne sur la nature complexe des relations internationales.

Quand on leur reproche leur obstination à vouloir se doter de l'arme nucléaire, Pyongyang et Téhéran rétorquent qu'il ne peut en être autrement dans un monde où l'incertitude sécuritaire va crescendo. En particulier, ils regardent autour d'eux et montrent du doigt un voisinage qu'ils jugent belliciste. Ils estiment que s'armer au prix de tous les sacrifices possibles est pour eux le

meilleur moyen de se prémunir des agressions extérieures. Pour cela, ils opposent à l'isolement qui les guette le refus de se laisser dicter ce qu'ils ont à faire de leur souveraineté. La dernière assemblée générale de l'Onu, à New York, aux Etats-Unis, a été, de ce point de vue, l'une des plus fournies en invectives suprêmes quand on pense aux joutes verbales échangées par les dirigeants américains, iraniens et Nord-Coréens.

Dans cinq-dix ans, le cercle des Etats se faisant peur à eux-mêmes et à autrui par le fait de l'arme nucléaire qu'ils possèdent pourrait-il peut-être s'élargir à la Corée du Nord et à l'Iran. Considérés pour l'instant comme des nains en la matière, ils disent en avoir assez de subir le diktat des autres depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Ils jouent aux braves apprentis pour un jour se prévaloir de la dissuasion nucléaire. Le bâton dans une main, la carotte dans l'autre, les puissances nucléaires existantes ne veulent pas perturber l'équilibre sur lequel elles ont bâti cette notoriété qui leur permet de distribuer de bons et de

mauvais points à mesure qu'elles estiment justifié ou non de frapper, d'acculer à la faute ou à l'isolement. L'Onu et les nombreuses organisations humanitaires qui courent les chancelleries du monde auront-elles les moyens nécessaires de maintenir le monde en paix, en vie ?

À propos des souverainetés, le torchon brûle en Irak et en Espagne depuis que les Kurdes dans le premier pays, et les Catalans, dans le second ont décidé de voler de leurs propres ailes. Les autorités en place à Bagdad et à Madrid vivent mal le cauchemar du déchirement du tissu national et haussent le ton. Le plus désarmant dans ces deux affaires est que les sécessions sont à une exception près d'ordre démocratique. Cette exception est le fait que les opérations de vote sont décidées de façon unilatérale par les indépendantistes, la règle devant être qu'elles le furent par voie consensuelle et que l'initiative incombait aux institutions nationales reconnues par les parties.

Appelés à se prononcer par référendum sur leur indépendance, les

Kurdes ont voté à 92% en faveur du « oui », le 25 septembre. Le territoire qu'ils veulent administrer cerne la frontière avec la Turquie, au Nord, et une partie de la frontière avec l'Iran, à l'Est. Les observateurs estiment que les privations, voire les brimades vont commencer pour ce peuple qui fut aussi le prétexte à l'invasion de l'Irak par la coalition internationale menée par les Etats-Unis, en 1990-1991. L'ex-président irakien, Saddam Hussein avait envahi le Koweït, mais il fut aussi accusé du gavage de cinq mille Kurdes quelques années auparavant. Les voisins de l'Irak et ses alliés hors du Proche-Orient ne semblent pas fermer l'œil de la nuit en écoutant le président du Kurdistan irakien Massoud Barzani tonner sur les places d'Erbil et de Kirkouk, les principales villes du territoire kurde.

Pour ce qui concerne l'Espagne, voyons ce qu'il adviendra du processus d'indépendance de la Catalogne avec la perspective fort perturbée du scrutin référendaire du dimanche 1^{er} octobre.

Gankama N'Siah

TRANSPORTS

L'ouverture des pesages fixes prévue pour 2018

En attendant de rendre fonctionnel les postes de péage de Lifoula et de Yié, le ministère de l'Équipement et de l'entretien routier mettra en place des stations de pesage mobile pour contrôler les véhicules transportant de lourdes charges. Les essais de contrôle des charges à l'essieu ont été effectués le 28 septembre au port d'Oyo, dans le département de la Cuvette.

Un échantillon de véhicules a passé le contrôle pour tester le matériel acquis par le ministère. La somme des charges recueillies essieu par essieu, donne le poids total autorisé en charge. Cet équipement mobile portatif appelé « pèse-pied », permet d'opérer des contrôles inopinés de charges dans le but d'intercepter les véhicules transportant de lourdes charges. La loi en vigueur dispose que chaque véhicule doit avoir un essieu simple de 13 tonnes, 2 essieux équivalent à 21 tonnes, 3 essieux à 27 tonnes. En dehors du contrôle des essieux, le législateur a également prévu que la charge totale du véhicule ne dépasse pas 50 tonnes.

Au mépris de la loi, certains automobilistes transportent des poids allant au-delà de la charge recommandée. A en croire le directeur général de l'Équipement et de l'entretien routier, Blaise Onanga, la route se dégrade à cause des efforts qu'exercent les roues sur la chaussée. « Lorsque vous dimensionnez la route, les efforts ne doivent pas dépasser les 13 tonnes et lorsque vous faites plus, bien évidemment les cordes de chaussées prennent un coup. Comme les concepteurs des véhicules contournent la difficul-



té, ils créent des prototypes des véhicules qui peuvent ou ne pas être homologués par notre loi. Si vous vérifiez les essieux, ils sont en règle mais, cependant la charge totale peut être débordée », a-t-il dit.

Outre la question de poids, l'homologation des véhicules doit également être de mise pour contourner le problème. Cette disposition prend en compte les dimensions, la longueur maximale d'un véhicule, la largeur ainsi que la hauteur maximale. « La loi est très explicite sur ces questions », affirme M. Onanga, estimant que certains véhicules ne devront pas circuler.

Nul n'est épargné

« Il ne faut pas qu'on stigmatise uniquement les produits forestiers mais, c'est de dire que des véhicules peuvent également transporter d'autres produits qui pèsent et du fait peuvent impacter la qualité de la voie », a indiqué Rosalie Matondo, ministre de l'Économie forestière, qui a affirmé que désormais les contrôles

se feront le long des routes nationales. Et Blaise Onanga de rétorquer : « Les transporteurs de fer, de bois, de ciment, de carburant... passeront au peigne fin. Les transporteurs de bois ne constituent que 30% de véhicules en infraction. Nous sommes conscients que 70% est détenu par d'autres transporteurs ».

Cette mesure provisoire a pour principal objectif de traquer les délinquants routiers afin de mettre non seulement de l'ordre – dans le respect des poids autorisés, mais aussi de garantir la sécurité routière. « Pour l'instant les pesages seront mobiles en attendant les fixes », a lâché Emile Ouosso, ministre de l'Équipement et de l'entretien routier, avant d'annoncer la mise en service des pesages fixes en 2018.

Construire les ouvrages est une chose, les protéger en est une autre. « Les usagers de la route doivent respecter ces ouvrages qui ont été construits dans l'intérêt de tous. Ils doivent respecter le tonnage recommandé », a mar-

telé le ministre des Transports, Fidèle Dimou avant de promettre l'ouverture effective du port d'Oyo afin d'acheminer par voie fluviale, des matériaux ayant des tonnages plus lourds.

Des routes vétustes : un point de blocage

Malgré la volonté des autorités du secteur routier, l'application de la loi peine à prendre corps dans la partie nord du pays. Seul frein : le niveau de dégradation avancée de la RN2, tronçon Owando - Yié. Or la réglementation des travaux publics exige des routes de qualité pour faire du péage et réaliser des peses. « Nous sommes limités à cause de la réglementation. Elle ne nous autorise pas trop à abuser de ces dispositifs parce que nous ne pouvons pas garantir à l'usager de la route un bon service d'usage de route contrairement à Pointe-Noire où le dispositif est fonctionnel. Sur la RN1, également, la route a été aménagée », a fait savoir le directeur général de l'Équipement et

de l'entretien routier.

Le réseau routier congolais long de 18.000 km, dispose d'au moins 3000 km de routes revêtues, soit environ 15.000 km de routes en terre. Pour instaurer cette mesure sur toute l'étendue du territoire national, il est opportun de développer un réseau routier fiable, construit selon les normes. Vu l'état vétuste de la RN2, tronçon Owando-Yié, il est recommandé les véhicules transportant au plus 30 tonnes. Sur les tronçons Ouesso -Owando, et Yie-Pointe-Noire, une charge de 50 tonnes maximum a été autorisée. En cas d'excédent, une amende de 25.000 Fcfa la tonne est prévu ainsi que des points de décharges. Signalons qu'il n'est également pas exclu de voir des véhicules transportant une charge de 50 tonnes trafiquer sur le tronçon Owando-Yié. Une fois contrôlé, il est délivré au transporteur une autorisation à titre exceptionnel. Notons que le trafic pour les 50 tonnes sera restauré dans cette zone, une fois les couches de bases reconstituées. Dans le même cadre, une visite de la route dite Atama Plantation (15 km) a été effectuée afin de mener un plaidoyer pour l'achèvement des travaux de cette route de contournement de la ville d'Oyo, facilitant l'accès au port. Cette route a pour vocation de supporter un trafic lourd. « Nous pensons bénéficier de tout le soutien du ministre des Transports pour que ce projet aboutisse parce que l'exploitation de manière effective du port en dépend », a conclu M. Onanga, avant de relever la difficulté d'approvisionnement en matière première.

Josiane Mambou Loukoula

BRACONNAGE

WWF présente un rapport positif pour l'année 2016

La représentation congolaise du Fonds mondial pour la nature (WWF) a publié, le 28 septembre, son rapport bilanciel 2016, qui renseigne sur la tendance à la baisse de saisine d'ivoire, la lutte anti-braconnage, les patrouilles, et l'appui à une unité canine.

L'organisme de conservation rapporte que s'agissant des pointes d'ivoire, la moyenne par défense saisie est de 2,40kg, une tendance à la baisse observée depuis plus de cinq ans.

En outre, les rédacteurs et signataires révèlent que des efforts ont été consentis pour faire appliquer la loi et des performances produites sont alléchantes. Par exemple: les cas de déferrement sont estimés à 95%; ceux de jugements rendus 65,7%; les cas de prison en attente du jugement 14% et ceux des libérations provisoires oscillent à 11,9% en 2016.

« Face au braconnage persistant

(...) un dispositif de surveillance et de lutte anti-braconnage a été renforcé à travers les patrouilles de type surveillance, lutte anti-braconnage (Lab), contrôle poste fixe, investigation, protection et suivi de clairière, protection de cultures et mixte binationale », indique le WWF.

L'organisme de conservation a signé un contrat d'abonnement avec le cabinet d'avocats Esseu, dans le but de lutter efficacement contre l'impunité en matière de criminalité faunique. Le WWF en collaboration avec WCS-Congo transfère quelques prisonniers de la Maison d'arrêt de Ouesso (Sangha) à Djambala (Plateaux), pour des raisons de décongestion.

Des rédacteurs et signataires soulignent que « les performances encourageantes ont été enregistrées comme en témoigne l'arrestation des trafiquants qui animaient les principaux réseaux de tra-

fic transfrontaliers d'ivoire. Ce travail doit s'étendre en 2017 dans la zone d'Avima et du Djoua-Ivindo ».

Le WWF affirme avoir réalisé soixante et six patrouilles dans dix zones sensibles notamment là où l'activité du braconnage est très fréquente.

Pour l'inventaire de grands mammifères, le projet ETIC qui travaille avec le WWF a entrepris, depuis quatre années, des programmes dans les massifs forestiers Djoua-Ivindo, Messok-Dja et dans l'unité forestière d'aménagement de Tala-Tala.

Le WWF a congratulé sa collaboration avec ses partenaires notamment les Commissariats de police de Sembé, Ngbala et Souanke qui ont œuvré à leur côté dans les phases d'investigation, d'interpellation et de gardes à vue de braconniers.

Fortuné Ibara

COMMERCE

La farine de froment n'a pas été importée en quantité suffisante

Le ministère du Commerce, des approvisionnements et de la consommation a appelé le 28 septembre, dans une note circulaire, les importateurs de farine de froment à introduire avant le 31 octobre 2017 les cargaisons en cours d'importation, afin d'éviter une rupture de stocks du produit sur le marché.

« Il résulte que les commerçants bénéficiaires des déclarations d'importation de farine de froment n'ont pas importé les quantités sollicitées et font donc courir au marché le risque de rupture de stocks, créant ainsi une pénurie artificielle entraînant une flambée de prix », précise la note signée du ministre d'Etat, Alphonse Claude N'silou.

L'appel aux importateurs vient du constat fait par les services du ministère du Commerce sur les relevés de stocks. Il ressort une inadéquation entre les quotas d'importation de farine de froment concédés aux commerçants et le niveau de stocks disponibles. Pour l'Etat, la situation ne garantit pas un approvisionnement suffisant et régulier du marché.

Pour ainsi « combler le gap » de production nationale et assurer une réserve suffisante et constante du marché, le ministre Alphonse Claude N'silou a annoncé l'annulation « de toutes les déclarations d'importation antérieurement délivrées et non apurées ». En attendant que de nouvelles dispositions soient prises, il s'agit, souligne-t-on, de ne pas exposer le marché à la spéculation.

Quentin Loubou

EDUCATION

Le ministre de l'Enseignement technique s'inspire du modèle de l'Ecole de génie travaux

Le ministre de l'Enseignement technique, professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi, Antoine Nicéphore Fylla de Saint-Eudes, vient d'effectuer une visite pédagogique à l'Ecole nationale à vocation régionale génie travaux (ENVR GT), le 28 septembre, sur invitation de son homologue de la défense nationale, Charles Richard Mondjo.

Cette visite qui s'inscrivait dans la dynamisation des liens de partenariat qui existe entre le ministère de l'Enseignement technique, professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi et l'Ecole nationale à vocation régionale génie travaux (ENVR GT), a eu pour objectif de s'imprégner de l'expérience de l'EGT. Cette école militaire des Forces armées congolaises participe à l'enrichissement de l'offre de formations techniques à destination de l'armée et de la population civile. Le ministre de l'Enseignement technique, accompagné de son

collègue de la défense et du directeur de cabinet du ministre des travaux publics et de l'entretien routier, Frédéric Manienze, ont visité les principaux centres d'intérêt de l'EGT (salles spécialisées, dortoir, réfectoire, zone technique). Au terme de la visite, Antoine Nicéphore Fylla de Saint-Eudes s'est dit satisfait des installations visitées. Il s'est réjoui de la qualité des enseignements dispensés. « *Le but de ma visite est simple. En tant que ministre de l'Enseignement technique et professionnel, l'école d'excellence où j'étais, gérée par*

la force publique, intéresse le ministre que je suis. Etant donné que les formations sont de qualité, nous devons ouvrir dans les jours à venir l'Institut de formation technologique d'Oyo. Le modèle de Génie Travaux implanté ici à l'ENVR GT à l'académie militaire Marien-Ngouabi est un modèle susceptible d'être dupliqué », a-t-il déclaré.

Il a également souligné que la notoriété de l'école veut que le ministre vienne regarder pour s'assurer à terme des équivalences entre les diplômes délivrés par l'EGT et le ministère de l'Enseignement technique, « *parce que les militaires devraient un jour à l'autre retrouver la vie civile. Je voudrais aussi dire qu'en tant que partenaire de l'EGT, nous envoyons en ce qui*

concerne la formation qualifiante via la direction de la formation qualifiante et de l'emploi nos jeunes ici à l'EGT ».

Après l'académie militaire Marien-Ngouabi, Charles Richard Mondjo et sa délégation ont assisté à deux réalisations à Lifoula, notamment l'installation d'une passerelle d'infanterie et une manœuvre de force par les stagiaires, suivie de la signature du livre d'or.

L'Ecole nationale à vocation régionale génie travaux (ENVR GT), rappelons-le, est une école militaire des FAC. Elle est installée sur le site de l'académie militaire Marien-Ngouabi de Makabandilou. Cet établissement de formation technique est un projet de la coopération franco-congolaise né en 2006 de la volonté politique des plus hautes autorités

françaises et congolaises à savoir les présidents Jacques Chirac et Denis Sassou N'Guesso.

Elle forme par année près de 300 stagiaires civils et militaires originaires d'environ 16 pays africains dans de différentes filières, entre autres, «bâtiment infrastructure opérationnelle»; «terrassment travaux publics». Les qualifications délivrées permettent à chaque stagiaire, militaire comme civil, de construire et valoriser, avantageusement, son parcours professionnel individuel et à leurs employeurs de s'appuyer ainsi sur une main d'œuvre aux compétences accrues. Ces stagiaires sont destinés à travailler, non seulement pour les forces armées africaines, mais aussi pour les entreprises privées.

Guillaume Ondzé

SOLIDARITÉ

Des orphelins soutenus par des élèves de l'Ecole américaine de Brazzaville

Grace à la Fondation Ebina, des élèves de l'Ecole américaine de Brazzaville ont collecté de vivres, jouets et habits au profit des pensionnaires de l'orphelinat Sainte Claire, situé à Makélékélé, dans le 1er arrondissement.

président de la Fondation éponyme. Ce geste d'amour accompli par les élèves devrait, selon la Fondation, inciter d'autres personnes à faire autant pour soutenir cet orphelinat. Cette première visite des enfants de l'Ecole américaine de

Un engagement qui pourrait déboucher sur un accord avec la Fondation Ebina pour mener, cette année, des activités à longue durée qui consisteront, outre le soutien à l'alimentation, à aider les orphelins à s'exercer à la lecture, à l'apprentissage de



Des élèves de l'AISB remettant le don à l'orphelinat Sainte-Claire (Vox)

Officiellement remis mercredi 27 septembre, le don est constitué de riz, de bouteilles de jus, des paquets des biscuits, des bouteilles d'huile, des jouets et quelques habits. Il a été réalisé grâce à l'initiative de la Fondation Ebina qui a lancé un appel aux différents instituts et établissements en faveur des orphelins de Sainte Claire.

« *Quand nous avons lancé l'appel, c'est l'Ecole américaine de Brazzaville qui a promptement répondu* », s'est réjoui Joe Washington Ebina,

Brazzaville ne sera pas la dernière. Michaël Cadama, enseignant à cet établissement scolaire, promet une aide continue lorsque les besoins essentiels de l'orphelinat seront bien ciblés.

« *Nous comptons revenir ici au mois de novembre. Nous avons compris qu'ils ont des difficultés pour se nourrir, se vêtir et se loger. Cette visite permet aussi aux élèves de l'Ecole américaine de Brazzaville de comprendre la réalité d'autres sociétés* », a-t-il souligné.

l'anglais et bien d'autres faveurs. Créée par la Fondation congolaise pour l'éducation que dirige Fatima Beyina-Moussa, l'Ecole internationale américaine de Brazzaville (A.I.S.B) a démarré ses programmes le 12 septembre 2012, avec 52 élèves dans les trois cycles (maternelle, primaire et secondaire premier degré). Les cours sont dispensés, uniquement, en langue anglaise. Le programme est celui du système scolaire américain, avec un accent sur l'international.

Quentin Loubou

FESTIVAL DE FIN DE VACANCES

Le Foyer Manthéas sensibilise les jeunes au vivre-ensemble

Le foyer de la petite enfance Manthéas a organisé le 28 septembre, au CFRAD de Brazzaville, une journée socio-culturelle au profit des jeunes à l'orée de la rentrée scolaire 2017-2018.



Gipsy Mougngahmy-Mantheas s'adressant aux jeunes ; crédit photo Adiac

Dénommée : « Festival de fin de vacances », cette journée a permis aux jeunes venus de différents quartiers de Brazzaville de suivre des séquences de slam, conte, poésie, théâtre, musique ainsi que des activités socio-éducatives et culturelles. S'adressant aux participants, la directrice de cette structure, Gipsy Mougngahmy-Mantheas, a rappelé que cette rencontre visait à rassembler les jeunes en cette période de fin de vacances.

Elle a, en effet, saisi cette occasion pour plaider en faveur d'une jeunesse mieux informée, formée et mieux préparée. Le but étant, a-t-elle rappelé, d'avoir des jeunes capables de gouverner dignement un pays plus juste et prospère. « *Une jeunesse capable de prendre des décisions et de faire face à certaines situations vitales avec lucidité, dignité et maîtrise de soi. Une jeunesse bien évidemment hostile à la violence, à l'intolérance, à la haine, à l'exclusion, au tribalisme, à la paresse, à la fraude, au mensonge(...). Une jeunesse forte, imbue de valeurs positives, actrice et vecteur de paix et de développement* », a estimé Gipsy Mougngahmy-Mantheas.

Elle a, par ailleurs, souligné la nécessité d'apprendre actuellement aux jeunes de vivre ensemble, de se construire un comportement meilleur et plus favorable à l'éclosion d'une nouvelle classe de citoyens. Ce qui passe forcément, a-t-elle conclu, par une éducation à la citoyenneté. Créé en 2005, le Foyer Manthéas a, entre autres objectifs, d'accompagner les jeunes dans différents domaines. Il a, à son actif, l'organisation de beaucoup d'activités d'intérêt communautaire, surtout dans le domaine socio-éducatif et culturel.

Parfait Wilfried Douniama

FOOT-BALL

Dylan Saint-Louis, vrai « titi parisien » et futur « mwana mboka »

Quinze après son unique séjour au Congo, Dylan Saint-Louis, l'attaquant de 22 ans débarquera lundi soir à Brazzaville avec les Diables rouges. Buteur et passeur décisif, le « titi parisien » s'est ouvert aux Dépêches de Brazzaville. Avec sourire et simplicité.

Les Dépêches de Brazzaville (DLB) : Dylan, la victoire du Paris FC face à Nîmes, un but et une passe décisive pour toi. C'est une belle soirée...

DSL : Oui, une belle soirée pour l'équipe. Ce soir, nous sommes deuxième du championnat (ndlr : 4e, à égalité de points avec Ajaccio et Brest, respectivement 2e et 3e). A titre personnel, au-delà de mon but et de ma passe pour Malik (ndlr : Tchokounté), ça n'a pas été facile en deuxième mi-temps avec des conditions climatiques compliquées. On avait fait le boulot en première mi-temps et on a su tenir en fin de match quand Nîmes a poussé fort pour égaliser.

LDB : Effectivement, en deuxième période, tu t'es retrouvé plus es-séulé en pointe, avec peu de ballons qui te parvenaient en raison du terrain détrempé. Mais tu t'es battu et vous prenez les 3 points. Ton président vient de parler de maintien, mais on sent ce groupe déterminé et ambitieux.

DSL : On joue tous les matchs pour les gagner, sans oublier d'où on vient (ndlr : le Paris FC a été repêché en Ligue 2, pour remplacer Bastia, trois jours avant la 1re journée du championnat). C'est peut-être ce qui fait notre force. On sait se remettre en question et travailler durant la semaine pour corriger nos points faibles. L'équipe a beaucoup de qualités et on essaie de le démontrer sur le terrain.

LDB : Pour toi, deuxième titularisation et deuxième but consécutifs, agrémenté de cette passe décisive : ta saison est lancée ?

DSL : Oui, il y a une bonne dynamique qui s'installe. A chaque match, il faut être performant. Pour un joueur offensif, ça passe par l'animation qu'on apporte, mais aussi et surtout par les buts et les passes décisives. Aujourd'hui, j'ai fait les deux et l'équipe gagne. C'est le scénario idéal.

LDB : Tu es arrivé au Paris FC le 23 août en provenance de Saint-Etienne où tu te préparais principalement avec la réserve (buteur en amical, il a ensuite été appelé dans le groupe pro, sans suite). Où en es-tu physiquement ?

DSL : Je suis bien, et ce soir, j'ai prouvé que j'avais les jambes pour faire un match entier, malgré les conditions climatiques. Après, je sais que ce ne sont pas les mêmes conditions en Afrique,

et ça va être une grande découverte pour moi à partir de lundi. Mais, je suis totalement prêt physiquement et à la disposition du sélectionneur national.

LDB : A Brazzaville, justement, tu es très attendu par les supporters congolais. Certains t'ont déjà vu jouer sous les couleurs de Saint-Etienne, Evian, Laval ou le Paris FC. D'autres non. Peux-tu leur décrire ton profil ?

DSL : Le coach a remarqué que je les tirais plutôt bien. L'habituel tireur était absent ce soir. Les premiers coups-francs étaient sur le côté fermé, mais de l'autre côté et de près, c'était à moi de les tirer. C'est un de mes points forts.

LDB : Dylan, tu as un père haïtien et une mère congolaise. Aujourd'hui, tu choisis les Diables rouges. As-tu eu des approches des Grenadiers, la sélection d'Haïti ?

DSL : Oui, il y a quelques années, mais à l'époque, je ne voulais fermer aucune porte, y compris celle de l'équipe de France. Ensuite, je me suis blessé, ma progression a été freinée et je me suis

LDB : A la maison, y avait-il une « lutte d'influences » entre tes parents ?

DSL : Non, tout le monde connaissait mon choix et l'a respecté. Sentimentalement, les deux pays comptent pour moi, forcément. Mais sportivement, il n'y avait pas match, c'était le Congo.

LDB : Tu connais Yven Moyo et Chris Malonga, avec lesquels tu jouais à Laval l'an passé. Connais-tu d'autres Diables rouges ?

DSL : Personnellement non. Mais bien entendu, j'ai entendu parler de certains, comme Thiévy Bifouma. J'ai vu les listes récentes, avec un certain

vrai « Titi parisien » (expression populaire désignant un « enfant de Paris ») ?

DSL : Oui, c'est un plaisir de jouer en région parisienne. Ma famille peut venir me voir à chaque match, j'ai envie de briller devant eux. Donc, c'est une source de motivation supplémentaire, seulement je sais qu'ils seront aussi là pour m'aider à me remettre en question quand ça sera nécessaire.

LDB : Six matchs la saison dernière avec Laval, qui développait un football poussif, déjà 2 avec le Paris FC cette saison. Quels objectifs t'es-tu fixé pour cette saison ?

DSL : Je ne veux pas vraiment dévoi-



Dylan Saint-Louis, ici contre Nîmes, sera à Brazzaville lundi soir avec les Diables rouges (@Parisfootballclub.com)

DSL : J'ai été formé dans l'axe, mais depuis que je joue chez les pros (ndlr : 1 but et 1 match de Ligue 1, 9 buts et 3 passes décisives en 38 matchs de Ligue 2, 5 matchs de Coupes nationales et 1 match de qualification à la Ligue Europa), j'ai davantage évolué sur les côtés. Donc, je sais faire les deux et je suis toujours prêt à jouer où mon entraîneur a besoin de moi. Je ne sais pas comment le sélectionneur voudra m'utiliser, mais je suis à sa disposition. Globalement, je dirais que je suis un joueur de percussion, capable de marquer des buts.

LDB : Ce soir (ndlr : vendredi soir) on t'a vu t'approcher du ballon sur plusieurs coup-francs en première mi-temps, avant d'en tirer un, plutôt bien, en début de deuxième. C'est un exercice que tu apprécies ?

fait une raison. Mais quand Haïti est revenu à la charge, mais j'étais réticent, je n'ai pas eu le désir de les rejoindre. Je me suis concentré sur mon parcours en club afin d'avoir la chance d'évoluer au niveau international.

LDB : Qu'est ce qui a fait pencher la balance en faveur du Congo ?

DSL : Dans ma tête, mon choix allait vers le Congo. J'attendais le bon moment. Quand j'ai été « identifié » par le staff des Diables rouges (ndlr : en discutant avec Chris Malonga, Fortuné Tabouna, de la cellule diaspora, a appris la filiation congolaise de Saint-Louis), le sélectionneur est entré en contact avec moi et j'ai tout de suite accepté. Je n'ai pas pu venir dès la première invitation, car je voulais d'abord régler ma situation en club. Je savais que ce n'était que partie remise. Et l'heure est arrivée, puisque je serai lundi soir à Brazzaville.

nombre de jeunes joueurs, qui évoluent dans des clubs de bon niveau. C'est intéressant d'arriver à ce moment, avec une dynamique positive.

LDB : Aller jouer contre l'Égypte de Mohamed Salah, c'est excitant, malgré l'absence d'enjeu pour le Congo dans l'optique de ce Mondial ?

DSL : Pour une première sélection, c'est une belle expérience et une belle affiche. Et j'espère qu'on va faire un bon résultat pour bien préparer les prochaines journées des éliminatoires de la CAN 2019. Je sais que c'est l'objectif de l'équipe. Et je vais essayer d'apporter ma pierre à l'édifice.

LDB : Tu es né à Gonesse (dans le Val-d'Oise, en région parisienne), tu as marqué ton seul but en Ligue 1 contre le PSG et tu joues désormais au Paris FC... Tu es donc un

ler ça. Le club et moi, on connaît les raisons de ma venue. Nous avons des objectifs communs, j'ai les miens et on en reparlera en fin de saison (sourire).

LDB : (Didier Ovono passe en zone mixte durant l'interview) Tu vas faire tes débuts en sélection cette semaine, Didier Ovono est international gabonais depuis 2003. T'a-t-il parlé un peu du football africain ?

DSL : On en parle beaucoup avec Didier, qui se comporte avec moi comme un grand-frère. On fait du spécifique devant le but ensemble. Il me donne beaucoup de conseils. Sur le football africain, moins. Peut-être parce qu'on sera bientôt adversaires (rires).
Propos recueillis par Camille Delourme au Stade Charlety

Propos recueillis par Camille Delourme

CINÉMA

« Une suite qui dérange : le temps de l'action » d'Al Gore, en avant-première à Brazzaville

Le film documentaire qui revient sur le combat d'Al Gore pour le climat a été projeté en salle vendredi 29 septembre au MTN Movie House par CineBox, société congolaise d'exploitation de cinéma.

Sorti en salle mercredi 27 septembre, le film est une suite logique du documentaire intitulé « Une vérité qui dérange », vainqueur de l'Oscar du meilleur film documentaire, qui marquait il y a dix ans les esprits sur le risque que court la planète sur les catastrophes climatiques. Le nouvel opus remet l'ancien Vice-président américain Al Gore au-devant de

la scène, en véritable pédagogue et défenseur du climat. Il appelle à la mobilisation. Dans une succession d'images de conférences, d'exposés et celles relatant passionnément les ravages causés par le réchauffement climatique, le film laisse béat sur l'engagement presque prophétique d'Al Gore surtout lorsque le documentaire évoque des situations avertis plus tôt : des réfugiés climatiques, chassés de chez eux par la montée des eaux et les dévastations des ouragans, etc. Si les documentaires ont le pouvoir de changer le monde, celui d'Al Gore

pourrait mieux édifier sur les décisions à prendre pour sauver la planète. À ce titre, le film montre par exemple comment l'ancien vice-président a créé des formations d'ambassadeurs du climat. Aux côtés de Bill Clinton dans les années 90, Al Gore porte ce combat depuis près de trente ans. On se rappelle de lui défendant la réduction des gaz à effet de serre à la tribune de l'ONU. En 2007, Al Gore a obtenu le prix Nobel de la paix aux côtés du Giec, le groupe d'experts du climat. À Brazzaville, la sortie du film avait été

annoncée en présence des ministres du Tourisme et de l'environnement et celle de l'Économie forestière, ainsi que bien d'autres institutions en charge des questions environnementales. Tous presque absent à l'avant-première de vendredi, CineBox prévoit une soirée plus riche où la projection du film connaîtra assurément des commentaires utiles. Un moment attendu, surtout lorsque le pays s'engage en faveur de la protection du climat avec des initiatives comme le Fonds bleu pour le Bassin du Congo.

Quentin Loubou

COOPÉRATION SINO-CONGOLAISE

Le navire-hôpital « Arche de paix » attendu à Pointe-Noire

Fruit de la coopération sino-congolaise dans le domaine militaire, le navire-hôpital « Arche de paix », de la marine chinoise séjournera au Congo, notamment à Pointe-Noire du 10 au 17 octobre dans le cadre de l'opération « Mission de l'harmonie 2017 ».

L'« Arche de paix » est, en effet, est une plate-forme maritime médicale conçue et construite par la Chine puis mise en service en 2008. Mesurant 178 m de long sur 24 m de large, le navire-hôpital « Arche de paix » compte à son bord 300 lits et possède un hélicoptère pour l'évacuation des malades. Il dispose également de 2 000 équipements médicaux tels que TDM, radiographiques numériques, échographie Doppler couleur, gastro-entéroscopie, analyseur biochimique et bien d'autres. Une fois arrivée, cette mis-



L'ambassadeur de Chine au Congo, Xia Huang ; les journalistes pendant le déjeuner de presse ; crédit photo Adiac

sion qui travaillera à bord et à l'hôpital de Loandjili sera à la disposition des patients de

Pointe-Noire et du Kouilou. L'ambassadeur de Chine au Congo, Xia Huang, a confir-

mé cette information le 29 septembre au cours d'un déjeuner de presse.

« C'est une action à mettre

à l'actif de la coopération militaire entre nos deux pays. Il s'agit d'une action médicale, sanitaire et humanitaire. Ce bateau va passer dix jours à Pointe-Noire où il sera ouvert aux populations. Les équipes vont accueillir les patients pour les traiter, les soigner et faire si nécessaire les opérations chirurgicales », a-t-il expliqué.

Selon lui, cette mission est une première initiative dans les échanges entre les forces armées congolaises et chinoises. A la fin, il faudrait que les responsables des deux pays puissent se retrouver pour dresser le bilan des actions de leur coopération tout en envisageant son avenir.

Rappelons que cette mission séjournera cette année pour la sixième fois en Afrique, mais c'est une première pour le Congo.

Parfait Wilfried Douniama

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

**LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE**

**CONTACTEZ
NOUS**

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



CONCEPTION ET PLANIFICATION DES PROJETS

Inros Lackner s'installe au Congo

La société allemande spécialisée en ingénierie-conseil et architecture, qui croit en l'avenir du Congo, a officiellement ouvert, le 27 septembre, une succursale à Pointe-Noire qui offrira des prestations de planification générale des projets et assurera le suivi des travaux dans le pays.

Inros Lackner a pour directrice Simone Urmoleit qui a reçu officiellement, au cours de la cérémonie, l'arrêté de sa nomination à ce poste des mains d'Uwe Lemcke, président directeur général de cette société. La succursale de la ville océane est le premier bureau d'études d'ingénierie allemande à offrir des prestations de planification générale des projets et du suivi des travaux au Congo. C'est depuis 2007 qu'Inros Lackner a commencé à exécuter les premiers projets en République du Congo. Elle a accompagné la construction du terminal à conteneurs ainsi que les mesures de modernisation essentielles de l'infrastructure portuaire du port autonome de Pointe-Noire. La société qui croit en la reprise économique du Congo a résolu d'avoir une représentation dans le pays pour être proche de ses clients et montrer sa présence sur place, comme l'a souligné le docteur Klaus Richter, son directeur général des affaires internationales. «*Même si tout le monde parle*

actuellement de la crise, nous pensons, qu'il faut prendre maintenant l'engagement de se préparer à la reprise économique que nous attendons et pour laquelle Inros Lackner est prête. C'est pourquoi nous avons installé notre succursale à Pointe-Noire pour vous soutenir dans la réalisation de vos visions pour l'avenir et finalement le développement de tout le pays», a expliqué Simone Urmoleit.

Une vision partagée par Klaus Peter Schick, ambassadeur d'Allemagne au Congo, qui a encouragé, par ailleurs, les hommes d'affaires allemands à investir au Congo. «*Inros Lackner est la première société allemande qui s'installe de façon permanente au Congo. Ce pays offre beaucoup d'atouts et d'opportunités pour le commerce et pour les investisseurs allemands que j'encourage de venir voir et de s'implanter ici. Le temps est un peu morose, c'est vrai. Mais cela va changer*», a-t-il dit très optimiste.

Outre la planification Inros Lackner assure aussi le suivi et la surveillance des travaux dans divers domaines (génie hydraulique, génie énergétique et de l'environnement et autres). Sur ce point, Simone Urmoleit n'a pas caché sa satisfaction : «*Nous sommes fières d'avoir réussi à former et renforcer notre équipe locale pour le suivi et*



Simone Urmoleit, au centre, lors du lancement officiel de la succursale de Pointe-Noire

la surveillance des travaux qui représentait plus de 80 % de nos effectifs dans le dernier projet de dragage et de remblai pour l'extension est du port de Pointe-Noire qui vient de finir. Notre but est de former des jeunes ingénieurs et techniciens de façon que l'on soit capable de garder au moins ce pourcentage en permanence.

De même, notre vision pour le futur est d'être capable de réaliser la planification des projets et la présentation des études de manière autonome sans chaque fois recourir à nos sièges en Allemagne». Présente en Afrique depuis 1960, Inros Lackner est implantée dans 13 pays, particulièrement en Afrique de l'Ouest. Elle propose des pres-

tations dans la planification et dans la supervision des travaux portuaires ainsi que la conception complexe des ports, des bâtiments, des routes et des voies ferroviaires. Notons que la cérémonie d'ouverture de la succursale Inros Lackner s'est déroulée en présence d'Alexandre Honoré Paka, préfet du département.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

JOURNÉE MONDIALE DE LA MER

L'Acodm et la Chambre consulaire vulgarisent le droit maritime

L'Association congolaise du droit maritime (Acodm) et la Chambre consulaire de Pointe-Noire ont lancé officiellement, le 28 septembre, à l'occasion de la journée mondiale de la mer les permanences de vulgarisation du droit maritime qui concrétisent ainsi le partenariat noué entre les deux entités en juillet dernier lors du colloque international sur les cinq ans d'existence et d'application du code communautaire Cémac de la marine marchande.

«Connecter, navires, ports, personnes» est le thème de la journée mondiale de la mer que l'Acodm, en partenariat avec la Chambre consulaire de Pointe-Noire, a célébré en offrant à l'assistance des conférences animées par des juristes et experts des questions maritimes. En effet, le secteur maritime qui implique les transports maritimes, les ports et le personnel nécessaire à leur fonctionnement peut et doit jouer un rôle de premier plan au sein des pays membres de l'Organisation maritime internationale et les aider à instaurer des conditions favorables à la création d'emplois et à plus de prospérité et de stabilité à terre. Ceci peut être mené à bien, d'une part, par le biais d'une promotion du commerce maritime et, d'autre part, via une amélioration des secteurs maritime et portuaire en tant que créateurs de richesses. «*Les États sont conscients et convaincus des enjeux que représentent le transport maritime et les infrastructures portuaires pour leurs économies respectives. Aussi ont-ils désormais choisi d'en*

faire un véritable atout et une des solutions en termes d'objectifs de croissance, d'innovation et d'emplois. De plus, l'amélioration, la connectivité et la réduction des contraintes d'accès entre les ports et les navires devraient sérieusement renforcer la compétitivité des ports. Le port est généralement défini comme un bien aménagé sur le littoral maritime, sur le bord d'un lac ou en certains endroits d'un cours d'eau important, pour recevoir et abriter les bateaux et leur permettre de changer et de décharger ce qu'ils transportent. Selon les dispositions du code de la marine marchande de la Cémac, le navire est un bâtiment utilisé pour transporter des marchandises en mer. Enfin, les personnes dont il s'agit ici, ce sont certainement des personnes physiques et des personnes morales. Elles concourent à l'exploitation des ports ou des navires», a dit Éric Dibas-frank, président de l'Acodm.

En se félicitant du lancement des permanences de vulgarisation du droit maritime qui se tiendront désormais

tous les derniers jeudis du mois, Sylvestre Didier Mavouenzela, président de la Chambre consulaire de Pointe-Noire, a renchéri : «*Ces permanences que nous lançons aujourd'hui sont donc un nouveau levier à la disposition des entreprises qui gagneraient à lorgner de nouvelles promesses liées au processus de maritimisation de notre économie*».

Ainsi, pour apporter sa pierre à la construction et la domestication du droit maritime et mettre en musique le partenariat Acodm-CCLAM, des exposés ont été faits respectivement par Jean-Félix Mountou-Tchicaya, ancien directeur général de la Marine marchande, sur le thème «*Connecter, navires, ports, personnes*», Me Claude Coelho, avocat à la cour, a exposé sur le domaine public maritime, Me Aimé Lavie Mienandi, avocat à la cour, a développé le thème «*La piraterie maritime dans le Golfe de Guinée*» et Mme Sylvie Tchignoumba, magistrate, a exposé sur «*Les assurances maritimes*». Des thèmes en lien avec le thème central ont permis à l'assistance de saisir l'importance des transports maritimes et des autres activités connexes qui ne peuvent se tenir que dans un environnement de sécurité et sûreté garanties. La première permanence effective a lieu le 26 octobre à la Chambre consulaire de Pointe-Noire.

Hervé Brice Mampouya

CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET MUNICIPAL

Alexandre Honoré Paka exhorte les conseillers à refléter la population

Le préfet de Pointe-Noire, Alexandre Honoré Paka, est intervenu le 28 septembre à la première session du conseil départemental et municipal pour demander aux conseillers d'inscrire aux différentes sessions toutes les préoccupations de la population susceptibles d'apporter un changement qualitatif à son vécu quotidien.

Dans son intervention, Alexandre Honoré Paka a indiqué qu'en sa qualité de représentant de tous les ministres, il est responsable de la mise en œuvre dans son département de l'ensemble des politiques nationales et communautaires. Il se doit également d'exercer le contrôle des actes des autorités locales décentralisées et sur l'ensemble des établissements publics ayant leur siège dans le département de Pointe-Noire. C'est dans ce sens qu'il a exhorté les conseillers de son département à être réellement le reflet de la population et à inscrire aux différentes sessions toutes les préoccupations des populations qui sont susceptibles d'apporter un changement qualitatif à leur vécu quotidien tout en privilégiant l'intérêt général. En définissant les missions du conseiller, Alexandre Honoré Paka a dit qu'elles sont nobles parce que c'est un honneur de représenter le peuple au travers les organes de décision et exaltantes puisqu'elles permettent aux autorités d'être en première ligne, dans le cadre du combat contre la pauvreté et la misère des populations. Le préfet dit avoir compté sur

la synergie de cette nouvelle équipe pour que Pointe-Noire et son territoire de rattachement, le district de Tchiamba-Nzassi, arrivent à changer qualitativement leur visage dans un délai conséquent.

Pour clore son propos, Alexandre Honoré Paka a signifié aux différents conseillers que la République du Congo est un État de droit, souverain, unitaire, indivisible, décentralisé, laïque et démocratique. De ce fait, la décentralisation ne doit en aucun cas porter atteinte à l'indépendance, à l'indivisibilité et à la souveraineté de l'État. «*La décentralisation est un processus, un projet en cours et vous en êtes les chefs de chantiers à travers les ouvrages qui se construisent et qui doivent changer progressivement la physionomie de notre ville*», a-t-il conclu. Rappelons que cette activité s'est déroulée en présence de Jean François Kando, député-maire de la ville de Pointe-Noire et président du conseil départemental et municipal, les membres du bureau exécutif ainsi que tous les conseillers.

Hugues Prosper Mabonzo

COUPE DU MONDE 2018

Sébastien Migné : « On va en Egypte avec nos arguments du moment pour essayer de faire un coup »

Le sélectionneur des Diables rouges a défini les objectifs pour le match du 8 octobre contre l'Egypte, au cours de la conférence de presse qu'il a animée le 29 septembre au Centre national de formation de football.

Pour le match de la 5^e journée des éliminatoires de la Coupe du monde 2018, qui ne compte que pour le beurre pour le Congo (dernier du groupe avec 1 point), Sébastien Migné veut tenter le même coup de Kumasi quand ses poulains avaient tenu tête aux Blacks stars 1-1. « Quand je rentre sur le terrain quel que soit l'adversaire, c'est pour gagner. C'est pour essayer de trouver des failles chez lui afin de remporter la victoire. C'est ce que l'on fera en Egypte. Si je fais la lecture du classement Fifa, l'Egypte est première nation africaine au classement Fifa, finaliste de la dernière CAN. On joue chez elle. C'est comme un match de qualification pour la coupe du monde pour l'Egypte. On y va pour essayer de les déranger, de marquer les esprits comme on l'a fait au Ghana », a estimé le sélectionneur des Diables rouges. Et de poursuivre : « On va en Egypte avec nos arguments du moment pour essayer de déranger cette équipe et de faire un coup. C'est encore une tâche compliquée. On va se préparer, s'investir et

être déterminé à le faire. »

Outre la volonté de faire une prestation de qualité en Egypte, le sélectionneur du Congo ne perd pas de vue la réception du Zimbabwe en mars prochain dans le cadre de la 2^e journée des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations 2019. « C'est au travers de ce match de l'Egypte que je dois encore avoir des réponses sur la qualité de mon effectif tout en me projetant sur la rencontre contre le Zimbabwe », a-t-il reconnu.

Des propos qu'il a tenus pour commenter le choix des joueurs convoqués témoignent de sa volonté à s'appuyer sur ce match « sans enjeu » pour trouver la bonne formule en vue de renforcer les secteurs défaillants dont l'attaque. « J'ai une palette de plusieurs attaquants. Si j'ai fait venir notamment Dylan Saint Louis et Delarge Dzon, c'est pour les voir. Il y a de la chance qu'ils aient du temps de jeu dans ce match (...) Si je fais venir Dylan Saint Louis, ce n'est pas pour lui faire visiter le Congo. J'estime qu'il a des qualités qui peuvent aussi

apporter à l'équipe nationale. Il avait des problèmes jeudi pour son passeport français, j'espère que ça va se régler. Si je le vois lundi soir, je serai très content, parce que c'est un élément qui va plaire au Congo », a expliqué Sébastien Migné. Le sélectionneur du onze national congolais a aussi commenté le retour de Delarge Dzon. « Il était en délicatesse avec son club et il ne jouait plus. Je lui avais dit, dès qu'il recouvrerait ses moyens et du temps de jeu, c'est un garçon qui m'intéresserait. C'est le cas aujourd'hui. Il commence à planter des buts en Turquie. Cela va m'offrir une palette offensive beaucoup plus large. »

Marvin Baudry forfait contre l'Egypte.

La convocation de ces deux joueurs donnera selon lui, des pistes supplémentaires à exploiter en vue de trouver un attaquant en soutien de Thievy Bifouma. « Il faut que je trouve aussi quelques associations. On a Thievy Bifouma qui sort du lot avec une attitude et un investissement exemplaire. Il faut que je trouve autour de lui aussi la bonne osmose sachant qu'on a aussi un atout qui a disparu,

en l'occurrence Fabrice Ondama », a-t-il précisé.

Fabrice Ondama, blessé lors du match Congo-Ghana, sera absent pour plusieurs mois. L'attaquant congolais va se faire opérer dans les prochains jours. Le club africain avec lequel il est sous-contrat va l'accompagner dans sa rééducation qui pourrait se faire soit en Tunisie ou dans les Emirats. « Sa rééducation se fera ou en Tunisie ou dans Emirats sous le contrôle du Club africain de manière à ce qu'on le récupère en 2018 ; A mon avis contre le Zimbabwe ça sera juste mais il y aura aussi des matches derrière. L'essentiel sera de recouvrer ses moyens pour qu'il ne stoppe pas sa carrière et qu'il puisse continuer ». Une autre mauvaise nouvelle est le forfait de Marvin Baudry. Il y a un programme d'injections, parce qu'il y a une blessure qu'il traîne depuis des mois, a précisé Sébastien Migné. Le sélectionneur ne veut prendre aucun risque avec lui pour un match sans enjeu contre l'Egypte. « C'était la période qu'il fallait qu'il le fasse. Il arrive en fin de contrat. Il ne peut pas se



Sébastien Migné (Adiac)

permettre de soigner sa blessure en fin de saison. Il faut qu'il la soigne maintenant de manière à ce qu'il soit opérationnel contre le Zimbabwe ». Avec son forfait, Romaric Etou reste le seul latéral droit de métier. « J'ai une pénurie de ce côté droit mais pour ce stage, nous aurons Romaric Etou. Rahavi Kifoueti peut aussi nous dépanner à droite. Cela peut être une solution supplémentaire. Ce sont des aménagements qu'on fait avec des joueurs. Badila peut être sollicité pour jouer dans l'axe, Bouka Moutou, Bissiki peuvent être aussi utilisés au milieu », a souligné Sébastien Migné.

James Golden Eloué

RÉFLEXION

Vers la paix en Libye : l'espoir enfin !

Il aura donc fallu six longues années et une terrible série de drames humains pour que l'Union Africaine parvienne à faire entendre la voix de la raison sur la scène internationale. Six années qui ont fait de la Libye, longtemps stable même si elle n'était pas un modèle de démocratie, une zone de non-droit où prolifèrent les pires trafics, où s'entassaient dans d'épouvantables conditions les migrants africains chassés de leurs pays par la misère et par la guerre, où se préparent aussi les attentats qui visent et viseront de plus en plus les pays riches de l'hémisphère nord.

Si l'espoir renaît c'est parce que les Africains ont décidé de se libérer de l'emprise diplomatique et stratégique dans laquelle prétendaient toujours les enfermer les puissances à l'origine directe de ce qui apparaîtra demain comme l'un des plus terribles drames humains du siècle présent. Ayant constitué un Comité de haut niveau chargé de trouver une issue pacifique à la crise générée en 2011 par l'assassinat de Mouammar Kadhafi qu'avaient commandité et soutenu la France, la

Grande-Bretagne, les Etats-Unis, les dirigeants africains sont sur le point de réussir là où ces mêmes puissances ont échoué sans appel.

Avançant pas à pas en prenant soin de n'écarter personne, l'Union Africaine s'emploie en effet à convaincre les différents protagonistes libyens de se réunir autour de la même table pour faire taire leurs différends, de mettre en place un processus crédible de marche vers la paix, de restaurer l'unité de leur pays grâce à la mise en place d'institutions adaptées aux réalités de la société libyenne, bref de parvenir à un accord durable qui ne soit pas dicté par des puissances extérieures mais le fruit d'un véritable consensus. Et même si cet objectif n'est pas encore atteint tout semble indiquer aujourd'hui qu'il devient lentement mais sûrement une réalité comme l'ont montré les réunions qui se sont tenues récemment à Brazzaville.

Pour bien comprendre ce qui se passe aujourd'hui il faut se souvenir qu'il y a six ans, alors que la Libye était secouée à son tour par le « printemps arabe », l'Union Africaine avait deman-

dé à plusieurs de ses dirigeants – parmi lesquels figurait le président Denis Sassou N'Gusso – de se rendre en Libye pour tenter de prévenir le drame. Agissant au péril de leur vie ceux-ci avaient réussi à convaincre Mouammar Kadhafi de se retirer en mettant en place un régime de transition qui protégerait le peuple libyen contre ses propres divisions. Mais hélas, les puissances occidentales, ne tenant aucun compte de cette avancée décisive vers la paix, décidèrent d'abattre le « guide » avec les conséquences dramatiques qui en découlèrent.

Etant donné ce qui précède aucune puissance extérieure au continent n'a aujourd'hui la moindre légitimité dans la recherche d'une solution au conflit né de leur ingérence absurde alors que l'Union africaine, elle, est reconnue par les frères ennemis comme la seule autorité capable de les aider à trouver une issue pacifique au conflit. Nous en avons eu une nouvelle preuve la semaine dernière à Paris lorsque le président du Haut conseil des tribus et des villes de Libye, Ageli Abdullam Breni, a pris la parole lors d'un colloque organisé par trois institu-

tions – dont l'Institut Robert Schuman pour l'Europe que préside désormais l'ancienne ministre de la Francophonie Yamina Benguigui – pour affirmer sous les applaudissements unanimes de la salle : « Nous n'accepterons aucune autre médiation que celle de l'Union Africaine ».

Disons-le clairement au risque de choquer les bonnes âmes qui peuplent les cercles littéraires parisiens tel l'écrivain Bernard Henry Lévy : les puissances extérieures qui sont à l'origine du drame que vit la Libye feraient bien de battre leur coulpe et d'aider les Africains à résoudre ce problème au lieu de tenter à nouveau de se substituer à eux. Ils commenceraient ainsi à restaurer leur image et, surtout, lutteraient de façon efficace contre les désordres que génère chez eux l'afflux incontrôlable et incontrôlé des migrants provoqué par leur inconséquence, afflux que seule la constitution d'un véritable Etat en Libye parviendra à freiner.

Puisse ce conseil de simple bon sens être entendu par ceux auxquels il est adressé !

Jean-Paul Pigasse